



Rapport sur la solvabilité

et la situation financière

Exercice clos au 31 décembre 2025

2025

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (SFCR en anglais) est élaboré, conformément à l'article L 355-5 du Code des Assurances et aux articles 292 à 298 du règlement délégué 2015/35 de la Commission du 10 octobre 2014, complétant les articles 51 à 56 de la directive 2009/138/CE du parlement européen et du conseil du 25 novembre 2009.

Il contient, au titre de l'exercice 2025, les informations qualitatives et quantitatives requises par la réglementation :

- Une synthèse,
- L'activité et les résultats de la Mgéfi,
- Son système de gouvernance,
- Son profil de risque,
- La valorisation à des fins de solvabilité,
- La gestion de son capital,
- Les états réglementaires publics (en annexe).

Ce rapport a été présenté et approuvé par le Conseil d'administration de la Mgéfi du 20 mars 2026 et par le Conseil d'administration de Sgam Matmut du 25 mars 2026.

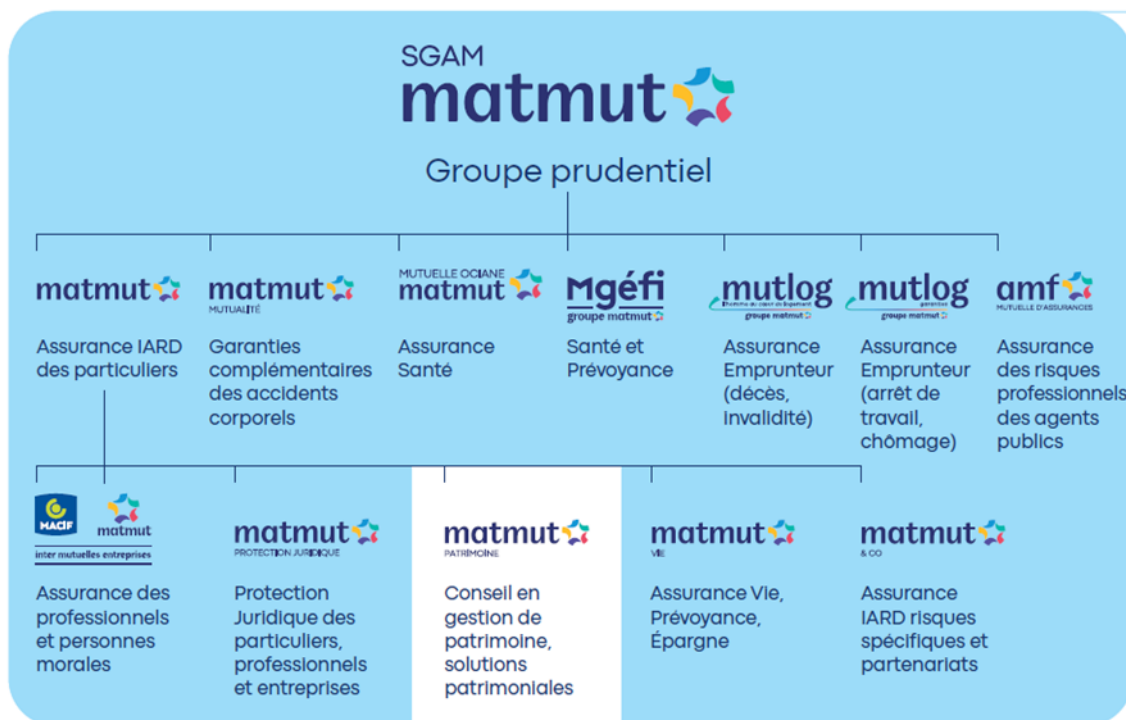
SOMMAIRE

Synthèse	5
PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	8
A1 - Présentation de l'activité	9
A2 - Résultats de souscription	10
A3 - Résultats des investissements	11
A4 - Résultats des autres activités	11
A5 - Autres informations	12
PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	13
B1 - Informations générales sur le système de gouvernance	13
B2 - Exigences de compétence, honorabilité et disponibilité	16
B3 - Gestion des risques	18
B4 - Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	20
B5 - Système de contrôle interne	24
B6 - Fonction d'Audit Interne	26
B7 - Fonction Actuarielle	27
B8 - Sous-traitance	28
B8 - Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance de l'entreprise par rapport à la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité	28
B9 - Autres informations	28
PARTIE C - PROFIL DE RISQUE	29
C1- Risque de souscription	30
C2 - Risque de marché	30
C3 – Risque de crédit	32
C4 - Risque de liquidité	33
C5 – Risque opérationnel	33
C6 - Autres risques importants	34
C7 – Autres informations	34
PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	35
D1- Actifs	36
D2 - Provisions techniques	38
D3 – Autres passifs	40
D4 – Méthodes de valorisation alternatives	40
D5 – Autres informations	40
PARTIE E - GESTION DU CAPITAL	41
E1- Fonds propres	41
E2 – Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	43
E3 – Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	43
E4 – Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	43
E5 – Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	44
E6 – Autres informations	44

SYNTHESE

ACTIVITE ET RESULTATS

La Mgéfi est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la mutualité, affiliée au groupe prudentiel Sgam Matmut.



Pour l'exercice 2025, la mutuelle présente les indicateurs de référence suivants :



Montant en KC	2 025	2 024	Variation 2025 2024	
Cotisations brutes	279 989	270 637	9 352	3,5%
Résultat de souscription	7 472	-742	8 214	1107,1%
Résultat financier	4 032	4 362	-330	-7,6%
Produits financiers transférés (Vie / Non-Vie)	-954	-1 018	65	-6,4%
Autres éléments techniques	4 416	4 416	0	0,0%
Participation des salariés	-291	0	-291	-
Résultat exceptionnel	-4 414	-208	-4 206	-2221,7%
RESULTAT AVANT IMPOT	10 263	6 810	3 453	50,7%
Impôt sur les sociétés	-3 834	-2 366	-1 468	62,0%
RESULTAT NET	6 429	4 444	1 985	44,7%
Fonds propres S2	192 988	204 516	-11 529	-5,6%
SCR	90 083	86 861	3 221	3,7%
Ratio de couverture du SCR	214,2%	235,5%	-21,3 points	-9,0%

Le résultat net après impôts 2025 s'établit à hauteur de **6,4 M€** et représente 2,3 % des cotisations. Ce résultat témoigne de notre modèle mutualiste avec un fort niveau de redistribution des cotisations en faveur des adhérents en complémentaire santé (**84,6 %**) tout en conservant un modèle économique sain avec un abondement mesuré en fonds propres, gage de solidité financière.

Le chiffre d'affaires de la Mgéfi qui intègre la santé et l'incapacité de travail s'élève à 280 M€ en progression de 3,5 % par rapport à 2024 grâce notamment à l'acquisition de nouveaux contrats collectifs et le succès de l'offre

VicTerria 100 % digitalisée destinée aux agents de la fonction publique territoriale et co-distribuée par la mutuelle Ociane Matmut dans le cadre des synergies développées au sein du Groupe Matmut.

L'évolution du résultat est largement portée par le redressement du résultat de souscription, qui se décompose comme suit par ligne d'activité :

Compte de résultat en K€ par lignes d'activités	2025	2024	Variation 2025 2024	
Santé	7 735	6 992	743	10,6%
Prévoyance	-263	-7 734	7 471	96,6%
Résultat de souscription	7 472	-742	8 214	1107,1%

Sur le périmètre de la santé, des indexations mesurées mais supérieures à l'inflation médicale (+ 2,7 % en survenance) contribuent à hauteur de +0,7 M€.

Sur le périmètre de la prévoyance (arrêts de travail), l'année 2024 avait été marquée par un fort rechargement des provisions (revue méthodologique). En 2025, la méthodologie étant stabilisée, le résultat n'est pas pénalisé par une dotation significative impactant la charge de prestations en vision comptable.

Le résultat financier vient en soutien du résultat technique avec un montant de 4 M€ et permet de contrebalancer le résultat exceptionnel de -4,4 M€.

Le ratio de couverture du SCR est en baisse de 21,3 points pour arriver à un niveau de **214,2 %**. Cette baisse s'explique essentiellement par la perte en 2026 de la couverture des agents du Ministère de l'Economie et des Finances ainsi que de leur ayants-droit. Cette perte ayant pour effet une augmentation mécanique du Best Estimate de primes et donc une diminution des fonds propres économiques. Le ratio reste cependant à un niveau élevé et conforme à l'appétence aux risques, démontrant la solidité financière de la mutuelle.

De plus, la Mgéfi renforce son excellence opérationnelle. Elle est certifiée NF 345. Cette norme témoigne de la qualité des services de la Mgéfi tournée vers la satisfaction adhérent. Cette certification se base sur des indicateurs qui permettent de mesurer l'atteinte des engagements définis dans la politique adhérent et oblige la mutuelle à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.

SYSTEME DE GOUVERNANCE

La gouvernance mutualiste de la Mgéfi garantit une gestion saine et prudente de ses activités en intégrant un suivi et une mesure des risques induits par ses décisions stratégiques ou de gestion.

Son organisation est décrite dans les statuts et le règlement intérieur. Elle repose sur une séparation claire des responsabilités entre les différentes fonctions et instances :

- L'Assemblée générale composée des délégués élus par les adhérents,
- Le Conseil d'administration composé d'administrateurs élus par l'Assemblée générale,
- Les dirigeants effectifs : le Président et le Directeur général,
- Les responsables de fonctions clés participant régulièrement au pilotage et à la surveillance de l'activité, sur leurs champs spécifiques.

Les dirigeants effectifs disposent d'un domaine de compétences et de pouvoirs étendus sur les activités et les risques de la mutuelle et sont impliqués dans les décisions engageant l'entreprise. Le système de gouvernance comprend un système de gestion des risques et de contrôle interne, et est organisé autour de quatre fonctions clés : la fonction clé « gestion des risques », la fonction clé « actuarielle », la fonction clé « audit interne » et la fonction clé « vérification de la conformité ».

Ces fonctions clés accompagnent le conseil d'administration dans sa mission d'orientation et de contrôle. Le président du conseil d'administration, le directeur général et les responsables des fonctions clés répondent aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité fixées par la réglementation.

Depuis 2018, le Groupe Matmut, dont la Mgéfi est une des entités, s'est structuré juridiquement sous la forme d'une Sgam prudentielle.

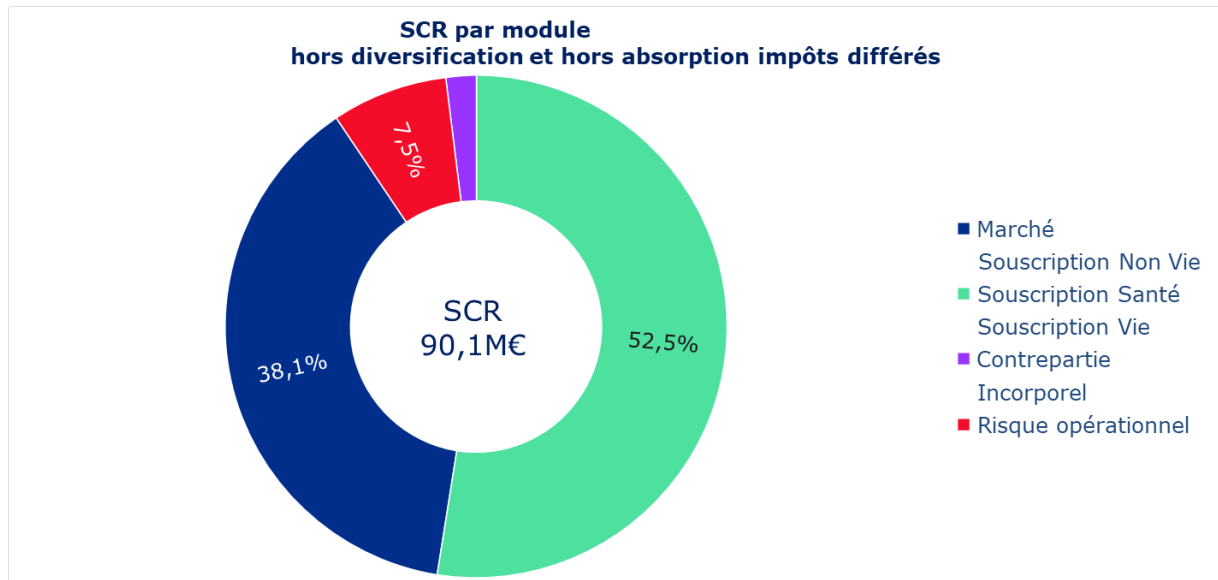
Cette structuration a un double objectif :

- Adapter le modèle organisationnel et de gouvernance du Groupe à ses ambitions stratégiques et de développement ;
- Mettre en place une organisation et une gouvernance qui répondent aux exigences de la directive Solvabilité II et aux possibilités ouvertes par la transposition en droit français de cette directive en matière de structuration d'un groupe prudentiel mutualiste.

La structuration en groupe prudentiel a pour effet d'installer une tête de Groupe prudentielle incarnée par la **Sgam Matmut** (tête de groupe), et de renforcer les liens de solidarité existants entre les différentes entreprises affiliées.

PROFIL DE RISQUE

La Mgéfi évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels à partir du calcul du SCR de la formule standard.

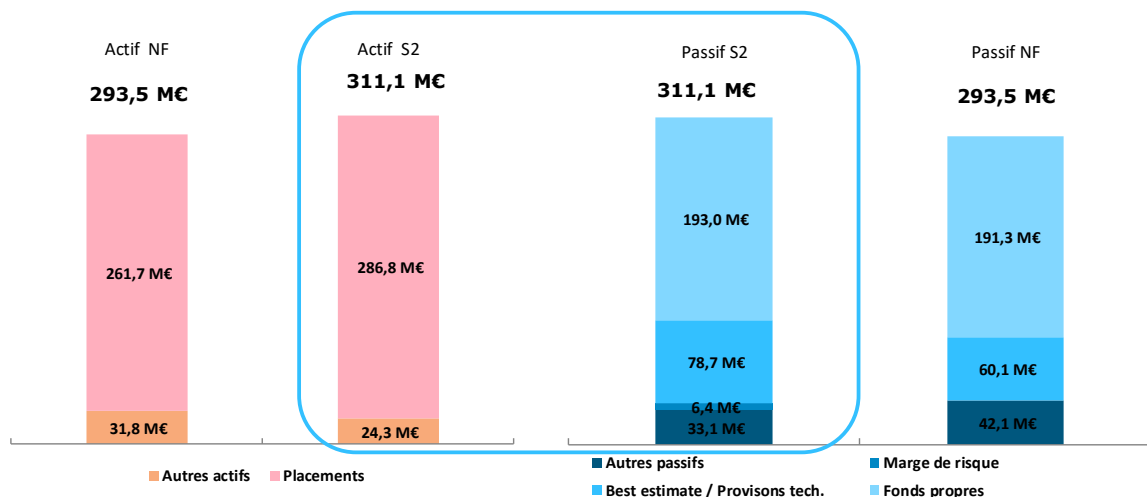


Le profil de risque de la Mgéfi est relativement standard sur le marché de la Santé. Les risques de souscription et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle représentant respectivement 52,5 % et 38,1 % du total du BSCR.

Le risque de souscription santé porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance Santé, avec un poids significatif. Le risque de marché est principalement composé des risques Action, Immobilier et Spread.

Mgéfi est par ailleurs exposée à d'autres risques qu'elle suit, évalue et maîtrise à travers la mise en œuvre de processus adaptés (cartographie de risques, résultats de contrôle permanent...).

VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

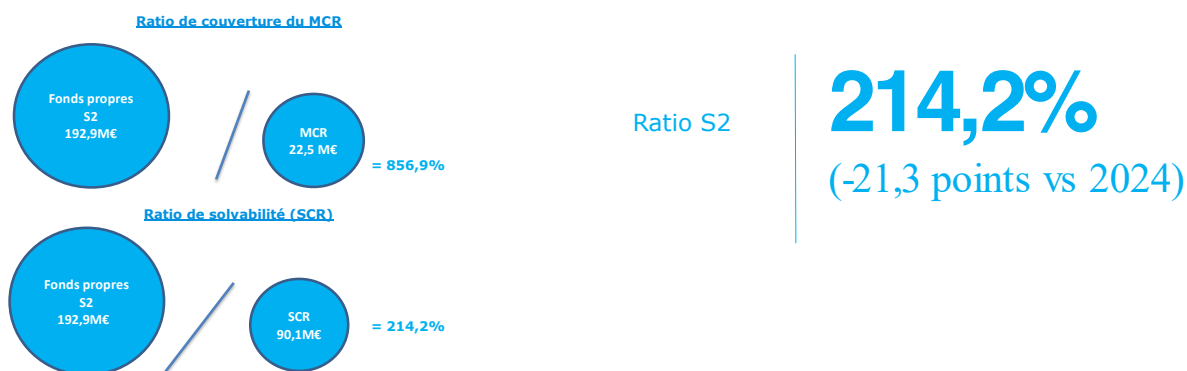


Le bilan 2025 de la Mgéfi se compose :

- A l'actif de 92% de placements (hors immobilier d'exploitation) et de 8% des autres actifs.
- Au passif de 62% de fonds propres, 25% de provisions « Best Estimate », 2% de marge de risque et 11% d'autres passifs.

Conformément à la doctrine Groupe, en 2025, la Mgéfi a utilisé la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation des engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. Elle n'a recours à aucune autre mesure transitoire. De même, il n'est pas appliqué de paramètres propres à son profil de risque.

GESTION DU CAPITAL



Le SCR (capital de solvabilité requis) s'établit à 90,1 millions d'euros et le MCR (minimum de capital requis) à 22,5 millions d'euros.

Les fonds propres éligibles de la Mgéfi représentent :

- Plus de 2 fois le SCR avec un taux de couverture de 214,2 % ;
- Plus de 8 fois le MCR avec un taux de couverture de 856,9 %.

La Mgéfi dispose de fonds propres de base de la plus grande qualité reconnue par la réglementation prudentielle. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de ses fonds propres. Elle couvre largement les exigences réglementaires.

PARTIE A – ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

A1 - PRESENTATION DE L'ACTIVITE

La Mgéfi est une mutuelle de livre II, régie par le code de la mutualité, qui couvre 325 294 personnes protégées, pour un chiffre d'affaires 2025 brut HT de 280 millions d'euros. Son activité repose principalement sur des opérations d'assurance en complémentaire santé.

La mutuelle est affiliée à la Sgam MATMUT qui compte parmi ses affiliées, Matmut, Ociane Matmut, la mutuelle d'assurances AMF, Matmut Mutualité, ainsi que les mutuelles Mutlog et Mutlog Garanties

La Mgéfi détient les agréments pour l'exercice des activités relevant des branches suivantes (article R 321.1 du code des assurances) :

- 1-Accidents
- 2-Maladie

Les garanties proposées par la mutuelle sont donc des garanties "assurance des frais médicaux" et "assurance de protection du revenu" dont la commercialisation intervient exclusivement sur le territoire français. Les données quantitatives sont présentées en résultat de souscription.

La MGEFI est intermédiaire en assurance et perçoit des commissions qui font parties des données présentées en résultat des autres activités.

L'ensemble de l'activité de la mutuelle est réalisé en France.

CHIFFRES CLES



Chiffre d'affaires
280,0 millions d'euros



Fonds propres
193,0 millions d'euros



Résultat net
6,4 millions d'euros



Ratio de solvabilité
214%



325 294 personnes protégées

+ 1,2 % / 2024



280 M€ de cotisations HT brutes

+ 3,5 % / 2024

Forte de sa stratégie d'ouverture au sein de la fonction publique, la Mgéfi a connu une bonne dynamique commerciale grâce à l'offre labellisée, 100 % digitale, à destination des agents territoriaux VicTerria Santé et de nombreux succès dans le cadre d'appels d'offres en santé collective obligatoire ou facultative émanant d'établissements publics ou de collectivités territoriales.

FAITS MARQUANTS SURVENUS SUR LA PERIODE DE REFERENCE

Au-delà de l'activité commerciale soutenue, l'année 2025 a été marquée par plusieurs événements importants :

- Une satisfaction adhérent toujours élevée qui souligne le niveau de performance opérationnelle et le niveau de la qualité de l'expérience client.

- Le renouvellement en 2025 de la certification NF 345, obtenue en juillet 2024, viennent confirmer une culture adhérent insufflée à tous les niveaux, de nombreux dispositifs de recueil et d'analyse de la voix des adhérents et la forte implication des équipes opérationnelles qui travaillent ensemble dans un objectif commun de performance, de qualité et de satisfaction des adhérents.
- Le changement au 1^{er} janvier 2025 d'assisteur (passage de RMA à IMA).
- Neuf appels d'offres pour la couverture de contrats collectifs hors PSC gagnés en 2025 à effet 2026
- La poursuite avec succès de la commercialisation de l'offre labellisée VicTerria destinée aux agents de la fonction publique territoriale
- L'adoption dans le projet de loi de finances pour 2026 fin 2025 des points suivants :
 - o Contribution exceptionnelle de 2,05% du CA HT 2026
 - o L'article 13 du PLFSS qui prévoit le gel des cotisations sur 2026
- La perte de l'appel d'offres pour la couverture des frais de santé des agents du Ministère de l'Economie et des Finances à effet du 1^{er} janvier 2026 et l'arrêt en conséquence des projets de transformation du système d'information et des outils pour la gestion des contrats collectifs frais de soins dans le cadre de la protection sociale complémentaire des fonctionnaires

CONTROLE MGEFI

La Mgéfi est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) située 4 place de Budapest – 75436 PARIS CEDEX 09.

NOMS ET COORDONNEES DES AUDITEURS EXTERNES

NOM du cabinet	Adresse
Forvis Mazars	45 rue KLEBER – 92300 LEVALLOIS-PERRET

A2 - RESULTATS DE SOUSCRIPTION

L'activité de la Mgéfi repose sur des garanties complémentaires santé.

Les cotisations 2025 s'élève à 280 M€. Les cotisations progressent de 3,5 % par rapport à 2024, soit +9,4 M€. Cette hausse s'explique principalement par une indexation modérée des cotisations individuelles et par un effet volume à la fois sur le marché individuel et collectif.

Sur le périmètre de la santé, des indexations mesurées mais supérieures à l'inflation médicale (+ 2,7 % en survenance) contribuent à hauteur de +0,7 M€ au résultat.

Sur le périmètre de la prévoyance (arrêts de travail), l'année 2024 avait été marquée par un fort rechargement des provisions (revue méthodologique). En 2025, la méthodologie étant stabilisée, le résultat n'est pas pénalisé par une dotation significative impactant la charge de prestations en vision comptable.

Compte de résultat en KC par lignes d'activités	2025	2024	Variation 2025 2024	
Santé	7 735	6 992	743	10,6%
Prévoyance	-263	-7 734	7 471	96,6%
Résultat de souscription	7 472	-742	8 214	1107,1%

Le ratio combiné net (97,3 %) est en amélioration de 2,9 points et le résultat de souscription est en large évolution.

Montant en K€	2 025	2 024	Variation 2025 2024	
Cotisations brutes	279 989	270 637	9 352	3,5%
Charges des prestations brutes / provisions des contrats	-246 637	-246 744	107	0,0%
Ratio prestations / cotisations (brut de réassurance)	88,1%	91,2%		-3,1 points
Cotisations cédées	0	0	0	-
Prestations / provisions cédées	0	0	0	-
Commissions réassureurs	0	0	0	-
Produits de placements alloués	954	1 018	-65	-6,4%
Frais	-26 834	-25 653	-1 180	4,6%
Résultat technique toutes activités	7 472	-742	8 214	1107,1%
Ratio combiné net (sur primes acquises)	97,3%	100,3%		-2,9 points

A3 - RESULTATS DES INVESTISSEMENTS

Le résultat financier 2025 s'élève à 4 millions d'euros, en légère diminution de 330 K€ par rapport à 2024.

Montant en K€	2 025	2 024	Variation 2025 2024	
Résultat financier	4 032	4 362	-330	-8%

Le tableau ci-dessous détaille par classe d'actifs les différents éléments composant l'essentiel du résultat financier comptable.

en K€	Revenus des placements			PV Réalisées		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Obligations	2 625	2 111	513	12	-167	179
Actions	45	38	8			0
Fonds d'investissement	223	308	-85	761	865	-105
Trésorerie et dépôts	235	1 010	-775			0
Immobilier			0			0
Total	3 128	3 466	-338	773	698	74

Au titre de son activité d'investissement, la Mgéfi dispose d'un portefeuille de placement s'élevant à 286,8 M€ auquel s'ajoute 0,5 M€ de trésorerie sur un compte sur livret.

La structure du portefeuille de la Mgéfi se caractérise notamment par :

- Une concentration des investissements directs obligataires sur la catégorie des obligations d'entreprises, les obligations souveraines étant peu représentées (111 M€),
- Des investissements importants dans des organismes de placement collectif (138,6 M€),
- Des actions détenues en direct (36,6 M€),
- Une absence de produits structurés, de produits dérivés ou autres produits de titrisation.

Une part majoritaire des placements financiers est gérée sous mandat de gestion. Elle est investie avec un profil "prudent diversifié" et sert à couvrir très largement les engagements techniques. L'allocation stratégique cible est la suivante : l'exposition actions est comprise entre 0 % et 15 % ; l'exposition obligataire entre 80 % et 100 % et l'exposition monétaire entre 0 % et 10 %. Elle est donc essentiellement tournée vers des produits de taux faiblement volatiles et garantissant une bonne visibilité de rendement.

Le portefeuille des placements est en plus-value latente de 25,1 M€ contre 17,3 M€ à fin décembre 2024.

A4 - RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Les résultats des autres activités de la Mgéfi comprennent les données liées à l'intermédiation, soit les produits et charges liés à la gestion pour compte de tiers.

Les garanties prévoyance (décès, invalidité, incapacité, dépendance, rente survie) sont proposées soit en inclusion, soit de manière facultative, et relèvent de contrats souscrits auprès d'autres structures assurantielles. Pour ces contrats, la Mgéfi n'est qu'intermédiaire et inscrit donc les opérations dans les comptes de gestion pour compte de tiers. L'activité de la Mgéfi consiste essentiellement à la gestion de la relation avec les adhérents : inscription au contrat, collecte des cotisations, pré-instruction des demandes de prestations, versement des prestations reçues de l'assureur.

A ce titre, la mutuelle perçoit des commissions de gestion et des commissions de maîtrise technique qui sont inscrites dans le résultat des autres activités qui s'élève à 4 416 K€, stable par rapport à l'exercice 2024.

Montant en K€	2 025	2 024	Variation 2025 2024	
Autres éléments non techniques	4 416	4 416	0	0,0%
Participation des salariés	-291	0	-291	-
Résultat exceptionnel	-4 414	-208	-4 206	2021,7%
Impôt sur les sociétés	-3 834	-2 366	-1 468	62,0%
Total des autres revenus et dépenses	-4 122	1 842	-5 964	-323,7%

A5 - AUTRES INFORMATIONS

Aucune autre information importante concernant l'activité n'est à noter.

PARTIE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B1 - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

ADMINISTRATION ET DIRECTION

La Mgéfi est une mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité. Il s'agit d'une mutuelle sans but lucratif qui n'a ni capital social ni actionnaires ou intermédiaires à rémunérer.

Sa gouvernance mutualiste repose sur une séparation claire des rôles et responsabilités entre les fonctions exécutives d'une part, et les missions de contrôle et de surveillance d'autre part, garantissant ainsi une remontée d'information efficace vers les organes décisionnels.

Trois organes distincts en assurent le contrôle, la stratégie et la gestion :

- L'Assemblée Générale, composée de délégués élus par les adhérents,
- Le Conseil d'Administration, élu par l'Assemblée Générale,
- Le Président et le Directeur Général, dirigeants effectifs.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général forment l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle. Les principes de fonctionnement des organes de gouvernance (attributions, composition, ...) sont décrits dans les statuts de la mutuelle.

L'ASSEMBLEE GENERALE

Organe délibérant, l'Assemblée générale se prononce sur l'activité, les modifications des statuts, les comptes et les orientations stratégiques de la mutuelle après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration.

Elle statue sur tous les intérêts sociaux et les activités exercées, procède à l'élection des membres du Conseil d'administration et la nomination des commissaires aux comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé de 27 administrateurs élus par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs, élus pour 6 ans et rééligibles, déterminent les orientations stratégiques de la mutuelle, veillent à leur mise en œuvre et approuvent les comptes annuels, les politiques et les rapports réglementaires (ORSA/RSR/SFCR).

Pour mener à bien ses travaux, le Conseil d'Administration de la Mgéfi s'appuie sur :

- Le Bureau
- Les Comités et commissions

LE BUREAU

Le bureau est composé de la façon suivante :

- Le président du conseil d'administration,
- Sept vice-présidents au maximum.

Le bureau prépare les dossiers qui sont soumis à l'examen et à la décision du conseil d'administration. Il se réunit sur convocation du président.

Par ailleurs, le bureau se réunit a minima annuellement lors d'un séminaire afin notamment de définir les adaptations nécessaires en matière de gouvernance.

LES COMITES / COMMISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour objectif d'assister le Conseil d'administration de la Mgéfi dans son rôle de surveillance :

- Du système de contrôle interne et de gestion des risques de la mutuelle,
- Du processus de reporting financier et d'élaboration des états transmis à l'autorité de tutelle, de l'indépendance du commissaire aux comptes.

La Commission des risques

Ses missions sont :

- Le suivi des risques majeurs et les actions de traitement associés,

- La prise en compte des risques dans le processus décisionnel et la détermination de la stratégie,
- Le suivi des travaux de reporting Solvabilité 2 (notamment les QRT et rapports réglementaires),
- La mise en œuvre du dispositif et des travaux ORSA,
- L'actualisation des politiques écrites.

La Commission des statuts

Elle est chargée de la traduction statutaire des orientations du Conseil d'administration sur les évolutions de l'offre prestataire et l'organisation politique ou administrative de la Mutuelle.

Elle prépare la rédaction des modifications des statuts et de règlements mutualistes soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Commission offre santé, prévoyance et services

Elle est chargée de la réflexion sur l'évolution de l'offre santé et de la prévoyance. Elle propose les adaptations nécessaires sur les garanties santé et prévoyance, réfléchit sur de nouvelles garanties, surveille les évolutions en matière d'assurance maladie et suit les relations avec les assureurs.

La Commission finances et placements

Elle est chargée de préparer l'information du Conseil d'administration sur les flux financiers, d'analyser le portefeuille, d'orienter et de suivre les placements, d'examiner le budget et l'arrêté des comptes, et d'analyser les provisions.

Elle doit procéder à un examen sérieux et approfondi des dossiers afin de donner un avis éclairé au Conseil d'administration et ainsi sécuriser les décisions.

La Commission formation

Elle anime la formation des militants regroupés au sein du réseau politique local et coordonne celle des administrateurs.

La Commission prévention

Elle est chargée de la réflexion sur la politique de prévention et du suivi du plan d'action. Elle coordonne les actions de prévention et les demandes de financement dans le cadre des partenariats et l'accompagnement des Adhérents.

Le Comité des engagements

En application des directives du Conseil d'administration, auquel il reporte, le Comité des engagements assure le suivi des activités d'assurance et de réassurance et supervise l'application de la politique de souscription définie par les instances concernées. Il veille également au suivi de l'évolution de la sinistralité et propose, le cas échéant, des évolutions de la politique interne de souscription et de tarification.

Par ailleurs, en sa qualité d'affiliée à la Sgam Matmut, le conseil d'Administration de la Mgéfi bénéficie de l'assistance et de l'expertise des 3 Comités Spécialisés créés au niveau de la Sgam, pour l'étude et l'appréciation des dossiers sur lesquels il est amené à statuer. Les attributions de ces Comités sont formalisées dans la politique générale de gouvernance. Il s'agit :

- Du comité d'audit et des comptes qui assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières,
- Du comité des risques, conformité et actuariat qui assure le suivi des questions relatives aux risques, à la solvabilité et à la solidarité financière entre les entités du groupe,
- Du comité éthique et pratique mutualistes qui a pour mission d'assurer la mise en place des mesures imposées par la réglementation relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption.
-

LES DIRIGEANTS EFFECTIFS

La direction effective de la mutuelle est assurée par deux dirigeants effectifs :

- Le président du Conseil d'administration
- Le Directeur général (dirigeant opérationnel)

Dans le respect du principe des quatre yeux, les dirigeants effectifs de la mutuelle sont impliqués dans les décisions significatives de la mutuelle, disposent de pouvoirs suffisants, d'une vue complète et approfondie de l'ensemble de l'activité.

Le Président

Il assume la responsabilité :

- De l'efficacité des fonctions clés, conjointement avec le dirigeant opérationnel,
- De la représentation en justice et dans les rapports avec les tiers,
- De l'organisation du contrôle par le Conseil d'administration de la mise en œuvre des orientations,
- Du plan et du contenu de la communication institutionnelle et publicitaire,
- Des partenariats, des rapports avec les pouvoirs publics, l'ACPR, les fédérations et acteurs de place,
- De l'engagement ou de la validation de la commande de consultations ou autres études techniques auprès de prestataires extérieurs,
- De l'ordonnancement des dépenses d'administration des instances statutaires,
- De la coordination de l'animation, de la vie militante, du contrôle des délégations déconcentrées et de l'émission des circulaires à leur destination.

Le Dirigeant opérationnel

Il est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président.

Il est chargé de la gestion exécutive de la Mutuelle dans le respect des décisions prises par le Conseil d'Administration auquel il rend compte.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Mutuelle et représente la Mutuelle dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration.

Dans le cadre de ses fonctions, le dirigeant opérationnel assume notamment la responsabilité :

- De l'organisation administrative des services,
- De la gestion de l'exécution des décisions politiques, et stratégiques des instances, notamment en matière de gestion assurancielle et financière,
- Du suivi de l'évolution des activités,
- Du personnel dont il assume le management et coordonne les actions,
- De la mise en place et de l'efficacité des fonctions clés placées sous son autorité, dans les conditions définies à l'article L 211-13 du Code de la Mutualité.

LES FONCTIONS CLES

Conformément à l'article L 211-12 du Code de la mutualité, la Mgéfi a procédé à la désignation des représentants des fonctions clés, tous rattachés au Directeur Général de la Sgam Matmut :

- Fonction de gestion des risques,
- Fonction actuarielle,
- Fonction de vérification de la conformité,
- Fonction d'audit interne.

Les rôles et missions de ces fonctions sont précisés au §B.3 pour la fonction de gestion des risques, § B.4 pour la fonction de vérification de la conformité, § B.5 pour la fonction d'audit interne et § B.6 pour la fonction actuarielle.

Les responsables de fonction clé disposent du positionnement hiérarchique garantissant leur indépendance et l'autorité nécessaire à l'exercice objectif et efficace de leurs missions. Ils ont accès à toute l'information indispensable à leurs missions, communiquent avec les instances dirigeantes et présentent régulièrement leurs travaux au comité d'audit et des comptes (fonction audit interne) et au comité des risques, conformité et actuariat (fonctions actuarielle, gestion des risques et conformité) et le cas échéant au Conseil d'Administration.

Un comité des fonctions clés, animé par le responsable de la fonction clé d'audit interne, réunit trimestriellement les quatre responsables des fonctions clés. Il a pour mission d'assurer la coordination sur la gestion des risques entre les fonctions clés et d'échanger sur l'évolution de l'actualité réglementaire.

Des points de contrôle permanent et périodique réunissent une fois par an chaque directeur d'entité et les 4 fonctions clés aux fins de rendre compte des risques et des activités de contrôle. Ces points sont organisés par la fonction clé gestion des risques et permettent d'appréhender le risque dans une vision globale et consolidée.

CHANGEMENT IMPORTANT DU SYSTEME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

DROITS ET PRATIQUES RELATIFS A LA REMUNERATION DES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION, DE GESTION OU DE CONTROLE DE LA MGEFI

La rémunération des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle est strictement encadrée par la politique de rémunération, dont l'objectif majeur est de garantir l'absence d'incitation à une prise de risque excessif ou inacceptable pour la mutuelle, et d'éviter les comportements préjudiciables aux intérêts des adhérents de la Mgéfi.

LES ADMINISTRATEURS

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration sont exercées à titre gratuit. Les Administrateurs sont remboursés uniquement de leurs frais de déplacement et de séjour.

Toutefois, en application des dispositions du Code de la Mutualité, l'Assemblée Générale peut décider d'allouer une indemnité à des Administrateurs auxquels des attributions permanentes ont été confiées.

LE DIRIGEANT OPERATIONNEL

Le Dirigeant opérationnel de la Mgéfi bénéficie d'une rémunération composée d'une partie fixe et d'une part variable. Le Conseil d'administration approuve les éléments du contrat de travail du Dirigeant opérationnel.

La composante variable de la rémunération du directeur général est construite de manière qu'elle soit significative tout en restant minoritaire par rapport à la composante fixe.

Le Comité Nominations et Rémunérations de la Sgam s'assure chaque année que les objectifs de performance fixés ne sont pas susceptibles de mettre les intéressés en situation de conflits d'intérêts, ni susceptibles de favoriser une prise de risque non contrôlée, et préservent les intérêts et résultats à long terme de l'entreprise.

Les dirigeants ne bénéficient d'aucune attribution d'actions ou de « stock-options ». Aucun jeton de présence n'est perçu par les dirigeants du Groupe au titre des mandats qu'ils exercent au nom de ce dernier.

B2 - EXIGENCES DE COMPETENCE, HONORABILITE ET DISPONIBILITE

La politique de compétences, d'honorabilité et de disponibilité décrit le dispositif mis en place afin de s'assurer que les dirigeants effectifs (Président du Conseil d'Administration et Directeur Général), les responsables des fonctions clés et les Administrateurs satisfont avant leur nomination et de manière continue aux exigences de compétence et d'honorabilité fixées par la réglementation et par la mutuelle.

Ces exigences sont appréciées de façon individuelle et/ou collective et font l'objet d'un suivi annuel.

Compétences	
Collective	Individuelle
Conseil d'administration	Dirigeants effectifs
Marché de l'assurance	Compétences et expériences suffisamment larges dans les domaines de l'assurance, des marchés financiers, du système de gouvernance et de compréhension des risques
Marché financier	Implications dans les décisions ayant un impact important, notamment en matière de stratégie, de gestion du changement et de questions financières
Stratégie du groupe	Fonctions clés
Modèle économique	Compétences communes à toutes les Fonctions clés : Domaine de l'assurance et dans la fonction exercée
Système de gouvernance	Gestion des risques : Vision globale de l'ensemble des risques liés aux activités d'assurance, de réassurance, financiers et opérationnels, de leurs interactions et des mesures prises pour s'en protéger
Gestion des risques	Actuariat : Connaissances et pratique des mathématiques actuarielles et financières pour appréhender l'ampleur et la complexité des risques inhérents à l'activité Conformité : Connaissances juridiques assurantielles avérées, connaissance suffisante de la réglementation et des activités pour appréhender l'exposition aux risques de non-conformité Audit interne : Compétences en méthodologie d'audit interne. Connaissance des activités importantes de l'entreprise permettant de comprendre et d'apprécier les problématiques remontées par les auditeurs experts.

ÉVALUATION DES COMPETENCES

A la nomination, l'évaluation des compétences est réalisée au moyen de l'analyse du curriculum vitae de la personne, indiquant de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées, les résultats obtenus en termes de développement de l'activité et de rentabilité.

En cours de mandat, une fiche individuelle de suivi, complétée annuellement, permet de s'assurer de la complétude des compétences.

ÉVALUATION DE L'HONORABILITE

A la nomination, l'évaluation de l'honorabilité s'effectue au moyen de la communication d'un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois. En cours de mandat, la fiche individuelle de suivi annuelle, dans laquelle figure une attestation sur l'honneur du respect de la condition d'honorabilité permet de s'assurer de l'honorabilité de la personne. Un extrait de casier judiciaire (bulletin n°3) datant de moins de 3 mois est également systématiquement demandé.

ÉVALUATION DE LA DISPONIBILITE

Pour s'assurer que les dirigeants effectifs et les responsables Fonctions clés disposent de la disponibilité suffisante pour exercer les missions qui leur sont confiées, un suivi du temps estimé consacré à l'ensemble de leurs tâches, est réalisé annuellement. Ce suivi détaille également le nombre et le type de mandats exercés.

B3 - GESTION DES RISQUES

Mgéfi est intégrée au système de gestion des risques de la SGAM Matmut.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

L'appétence au risque se définit comme le niveau de risques agrégé maximum que Mgéfi est prête à prendre pour la poursuite de son activité, afin d'atteindre les objectifs fixés par son plan stratégique.

Sur proposition des instances risques, le conseil d'administration approuve le cadre d'appétence aux risques défini dans les politiques. Il s'appuie sur quatre comités spécialisés au niveau de la SGAM Matmut, dont il recueille l'avis dans leurs domaines de compétences respectifs :

- Le Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA) identifie, examine et évalue les risques de toutes origines et de toutes natures susceptibles d'affecter les activités de Mgéfi. A ce titre, il effectue chaque année la revue de la cartographie des risques majeurs, examine les politiques écrites, les procédures d'identification, de gestion et de suivi des risques et les rapports prudentiels soumis pour approbation au conseil d'administration. Il veille aux activités de contrôle interne de la SGAM Matmut et s'assure de la mise en œuvre des éventuelles mesures correctives et plans d'action. Il examine la stratégie de résilience opérationnelle numérique définissant les mécanismes et tactiques et visant à instruire et réduire l'impact des risques numériques ou TIC.
- Le Comité d'Audit et des Comptes (CAC) examine les comptes périodiques du Groupe, la stratégie des placements financiers et veille au respect des orientations prises par le Groupe en matière de finance durable. Il assure un suivi des travaux et des missions de l'audit interne ainsi que de la nomination et des travaux menés par les commissaires aux comptes.
- Le Comité Nominations et rémunérations (CNR) examine les propositions de nominations et conditions de rémunération des mandataires sociaux et principaux dirigeants.
- Le Comité Ethique et Durabilité (CED) veille à la mise en œuvre des exigences réglementaires relevant des questions éthiques ou déontologiques notamment en matière d'anti-fraude et d'anti-corruption et traite les signalements reçus dans le cadre de la procédure d'alerte. Il suit les actions ou engagements du groupe en matière sociétale ou environnementale et s'assure de leur cohérence avec la stratégie RSE validée par le conseil d'administration.

L'animation et le suivi du système de gestion des risques reposent sur les instances opérationnelles suivantes :

- Le Comité de Pilotage Economique (CPE)
Ce comité examine les orientations en matière de revalorisation tarifaire annuelle, souscription et réassurance ainsi que les travaux d'évaluation, de maîtrise de la rentabilité et de la solvabilité dans le cadre du processus ORSA. Il vérifie l'adéquation de la solvabilité du Groupe et de chacune des entités solos dont Mgéfi avec les objectifs fixés.
Il examine également les placements financiers et veille au respect des engagements quant aux critères ESG.
- Le Comité risques et contrôle interne (CRCI)
Ce comité traite de l'ensemble des travaux relatifs à l'évaluation et à la maîtrise des risques, ainsi que ceux du contrôle permanent et périodique. Il examine également les rapports narratifs réglementaires, les rapports d'activité des fonctions clés, l'ensemble des tableaux de bord du dispositif de gestion des risques et toutes analyses de risques susceptibles d'affecter les activités de Mgéfi (conformément à l'application des politiques). Présidé par le directeur général, il réunit les dirigeants effectifs de Mgéfi ainsi que les responsables de fonctions clés.
- Le Comité Durabilité
Ce comité est en charge, sur le périmètre de la SGAM Matmut, d'examiner :
 - la stratégie de décarbonation du Groupe,
 - l'intégration de la durabilité dans les projets au sein des entités du Groupe Matmut,
 - les rapports réglementaires durabilité,
 - les principaux projets en lien avec la durabilité et notamment le projet outil / data / process CSR.

- Le Comité financier
Ce comité assiste le conseil d'administration dans la stratégie d'allocation d'actifs en conformité avec la politique d'investissement, spécialement les engagements en termes d'investissements responsables et solidaires (labels ISR et greenfin). Il participe au processus de sélection et de choix des investissements à court, moyen et long terme et examine toute évolution de dispersion et de niveau de risque des placements.
- Le Comité technique Offres et produits (CTOP)
Le comité examine les projets de création et d'évolution de l'offre produits, services et partenariats des entités du groupe. Pour chacun d'eux, il instruit les propositions en matière de positionnement et de politique tarifaire, ainsi que le suivi des impacts sur la société des évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles sur la base d'un tableau de bord présenté par la fonction clé de conformité.

GOVERNANCE DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES ET INTEGRATION DU SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DANS LES PRISES DE DECISION

Le pilotage du système de gestion des risques est assuré par la fonction clé de gestion des risques qui a pour objectif de gérer de manière intégrée et transversale l'ensemble des risques auxquels Mgéfi peut être confrontée afin, notamment de :

- Se conformer aux exigences réglementaires en cours ou à venir,
- Garantir une vision homogène et fiable du suivi des risques au service du conseil d'administration, du Directeur général mais également des partenaires et des sociétaires,
- Définir l'appétence aux risques exposée au sein des politiques au moyen de seuils d'alerte au global et Déclinés par métier,
- Eclairer les décisions et projets stratégiques.

A ce titre, la fonction clé de gestion des risques :

- Participe à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques,
- Assure le suivi du système de gestion des risques sur l'ensemble des risques y compris risques émergents et processus ORSA, et veille à sa bonne application,
- Assure le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble,
- Identifie et évalue les risques émergents et les risques en matière de durabilité,
- Rend compte des expositions aux risques de manière détaillée et conseille le conseil d'administration sur les questions de gestion de risques y compris en relation avec des questions telles que la stratégie d'entreprise, les projets ou les investissements de grande ampleur,
- Propose, le cas échéant des mesures correctrices et rend compte aux instances de leur mise en œuvre,
- Assure les relations avec les autorités de tutelle sur son domaine d'activité.

La participation du responsable de la fonction clé de gestion des risques aux comités spécialisés du Conseil d'administration (CRCA et CAC) et aux instances opérationnelles (CPE, Comité durabilité, Comité financier, CTOP et CRCI) lui permet d'être informé de toute évolution / changement / projet de Mgéfi, pour mener à bien ses missions et garantir la prise en compte des risques dans le schéma décisionnel.

Pour exercer ses missions, le responsable de la fonction clé de gestion des risques s'appuie sur la politique de gestion des risques et les politiques déclinées par catégorie de risques, qui décrivent :

- la gouvernance des risques concernée (organes institutionnels, acteurs et responsabilités),
- les indicateurs clés,
- les niveaux d'exposition aux risques définis grâce à des critères propres aux métiers, les vigilances à mener et la gouvernance associée selon le niveau de risques,
- les dispositifs de gestion présentant les macro-processus concernés, ainsi que les règles permettant de s'assurer de la bonne application du système de gestion des risques.
- Les avis des responsables des fonctions clés et des responsables de filières risques,
- Les travaux relatifs aux problématiques de durabilité, de changement climatique et d'évaluation des impacts de l'activité sur l'environnement et la société en général,
- Les projections ORSA, spécialement les parties projetant le profil de risque et les mesures de sensibilité, la cartographie des risques qui décrit les risques auxquels est exposée Mgéfi ainsi que leur impact potentiel s'ils venaient à se réaliser. Les risques identifiés sont revus chaque année et complétés, le cas échéant en fonction des évolutions internes ou externes.

INFORMATIONS SUR LES OBJECTIFS, LES STRATEGIES, LES PROCESSUS ET LES PROCEDURES DE REPORTINGS EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES

La stratégie en matière de gestion des risques est formalisée dans la politique de gestion des risques, déclinée opérationnellement par catégorie de risques.

B4 - EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE (ORSA)

DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT LES EVALUATIONS INTERNES DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE SONT INTEGREES AU PROCESSUS DE GESTION ET DE PRISE DE DECISION

L'évaluation interne des risques et de la solvabilité (EIRS ou Own Risk and Solvency Assessment – ORSA en anglais) est un processus essentiel de la gestion prévisionnelle des risques du Groupe Matmut comme de toute entité le composant.

L'ORSA a pour objectif d'éclairer le conseil d'administration dans sa prise de décision stratégique et en matière de gestion des risques. Les évaluations réalisées permettent aux dirigeants de Mgéfi de mesurer l'impact des décisions stratégiques envisagées sur les indicateurs stratégiques du groupe, comme la solvabilité, la rentabilité et le développement, à court et à moyen terme.

Le processus ORSA comprend au minimum les trois évaluations prévues par l'article R.354-3 du code des assurances :

- Une évaluation du besoin global de solvabilité, tenant compte de son profil de risque spécifique, de ses limites approuvées de tolérance au risque, ainsi que de sa stratégie,
- Une évaluation du respect permanent des exigences liées aux fonds propres (capital de solvabilité requis – SCR – et minimum de capital requis solo ou SCR plancher au niveau groupe – MCR) et aux provisions techniques,
- Une appréciation du caractère approprié de la formule standard pour déterminer l'exigence en fonds propres (correspondant à la VaR avec un niveau de confiance de 99,5% à l'horizon d'un an, conformément à l'article 101.3 de la directive), au regard du profil de risque du groupe.

Les évaluations ORSA abordent l'ensemble des risques, y compris :

- Les risques en matière de durabilité dans l'évaluation de son besoin global de solvabilité. Pour ce faire, la SGAM Matmut s'appuie sur des dispositifs d'information et de suivi spécifiques définis dans les politiques de souscription et de provisionnement (tarification adaptée aux zones et biens à risques, identification et suivi des sinistres climatiques, utilisation de données externes pour adapter le provisionnement des sinistres « sécheresse », ...),
- Les risques émergents, notamment cyber et de changement climatique,
- Les risques spécifiques au groupe et aux entités qui le composent, en particulier les risques qui deviennent matériels au niveau du groupe, sans qu'ils ne soient nécessairement matériels au niveau solo, comme le risque de contagion.

Les évaluations permettent ainsi d'appréhender la résilience de l'entreprise grâce aux projections des principaux indicateurs de pilotage (chiffre d'affaires, résultat net comptable, fonds propres comptables et prudentiels, SCR par modules et sous-modules, ratio de solvabilité ...) et aux analyses des résultats projetés.

Les résultats de l'ORSA permettent de s'assurer de la cohérence des orientations stratégiques envisagées, en regard des objectifs et limites internes. En cas d'incohérence, il est possible de mettre en évidence des alternatives possibles ou actions correctrices envisageables, sur la base d'une démarche itérative. Ils sont remis au conseil d'administration de Mgéfi lors de la définition de la stratégie et du système d'appétence aux risques, de tolérances et de limites opérationnelles pour éclairer la prise de décision.

Le processus ORSA permet ainsi à Mgéfi :

- D'identifier, mesurer et gérer les éléments de nature à modifier sa solvabilité ou sa situation financière et,

- De mesurer en continu et sur l'horizon de son plan d'affaires sa capacité à couvrir son besoin global de solvabilité par ses fonds propres.

La gouvernance mise en place pour le suivi de la réalisation de l'ORSA et la prise en compte des résultats dans les décisions de gestion sont formalisées dans une procédure ORSA.

DESCRIPTION DE LA MANIERE DONT LES EVALUATIONS INTERNES DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE SONT REALISEES, DOCUMENTEES ET ANALYSEES EN INTERNE : PERMANENCE DU PROCESSUS ORSA

Mgéfi appréhende l'ORSA comme un cadre structurant au service de l'entreprise facilitant à travers l'ensemble des dispositifs, méthodologies, moyens et débats qu'elle organise, la gouvernance des risques et leur prise en compte dans le processus de pilotage économique. Elle s'inscrit dans une démarche Groupe.

L'évaluation du besoin global de solvabilité (BGS) couvre tous les risques significatifs auxquels Mgéfi est exposée, dont les risques de durabilité. L'intégration de ces risques aux risques quantifiables dans la formule standard se mesure notamment au travers de :

- L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur de la sinistralité, qui sont mesurés dans les sous modules « Risque catastrophe » du module de souscription Santé de la formule standard,
- les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.

Parallèlement, les risques de durabilité non quantifiables sont pris en compte dans le BGS par des éléments de maîtrise : analyse double matérialité, stratégie de décarbonation, comitologie associée au risque de durabilité...

Selon les évolutions notables de son profil de risque, Mgéfi peut être amenée à réaliser un ORSA ponctuel.

PROCESSUS ORSA REGULIER

L'ORSA est réalisé conjointement par les acteurs opérationnels et les organes de direction à chaque étape clé de la construction de 3 évaluations :

Evaluation du Besoin Global de Solvabilité

Cette composante repose principalement sur la projection des exigences de capital (SCR et MCR) et des fonds propres éligibles, dans le scénario central (fondé sur les objectifs de développement et de performance du plan stratégique) et dans le scénario alternatif (fondé sur des hypothèses différenciées par un contexte généralement moins favorable qui peut contraindre à des actions de gestion défensives).

Le besoin global de solvabilité évalue la capacité de Mgéfi à disposer sur l'horizon de projection, eu égard à son profil de risque et à l'appétit pour le risque, des moyens nécessaires à la mise en œuvre de sa stratégie. Il est composé d'une partie qualitative (dont les mesures de réduction du risque) et d'une partie quantitative (correspondant au capital limite).

- ✓ Evaluation des risques fondée sur la formule standard

Pour les besoins des projections quantitatives, Mgéfi s'appuie sur les risques couverts dans la formule standard et sur le calibrage de la formule standard.

- ✓ Horizon de projection

L'horizon de projection des analyses ORSA est aligné sur un horizon de temps égal à 6 années y compris l'année en cours, sur la base d'un plan d'affaires mis à jour annuellement en fonction de facteurs externes et internes actualisés et des résultats de l'année écoulée.

- ✓ Description du profil de risque

Le profil de risque de Mgéfi reflète son niveau d'exposition aux risques.

Il est composé :

- Principalement des risques quantifiables pris en compte dans la formule standard du SCR (souscription, marché, crédit/contrepartie, opérationnel),
 - o L'augmentation de la fréquence et de l'ampleur de la sinistralité,
 - o Les risques d'évolution réglementaires

- Les risques sociaux relatifs aux conditions et à l'organisation du travail et les risques de non-conformité à la réglementation en matière ESG, qui sont intégrés au module opérationnel.
 - De risques quantifiables non pris en compte dans la formule standard de calcul du SCR : inflation, par exemple
 - Et des autres risques non quantifiables non pris en compte par la formule standard (liquidité, social ...).
- ✓ Actions de la direction

Les projections réalisées visent à éclairer les décisions de la direction sur les risques auxquels Mgéfi est ou pourrait être confrontée et l'évolution des ressources disponibles pour y faire face.

Elles anticipent les besoins futurs en fonds propres ou l'utilité de mettre en place des actions de gestion des risques. Elles n'ont pas pour objet de déclencher de manière systématique des actions immédiates pour renforcer ces ressources, mais plutôt de confirmer la capacité de l'entreprise à mettre en place des actions correctrices – accès à des fonds propres complémentaires, mesures de transfert ou de gestion des risques - en cas de survenance des événements envisagés.

Respect permanent des exigences liés aux fonds propres et aux provisions techniques

L'évaluation du respect permanent de la couverture des exigences de capital est réalisée dans les projections des différents scénarios stressés complémentaires aux scénarios central et alternatif. Elle vise à s'assurer de la résilience prospective du modèle d'affaires de Mgéfi, par la simulation de chocs techniques, économiques et/ou opérationnels majeurs.

La définition des scénarios de stress repose notamment sur :

- La cartographie des risques majeurs,
- Une veille externe – par exemple des scénarios imposés par l'autorité de contrôle ou des scénarios envisagés par des pairs qui présentent un profil de risque similaire.

Un recensement large doit permettre d'identifier un ensemble de scénarios envisageables, comprenant aussi bien des risques unitaires majeurs que des combinaisons de risques. Parmi ces scénarios envisageables, seul un nombre limité fait l'objet d'une évaluation détaillée.

- ✓ Respect permanent des exigences liées aux fonds propres (couverture des SCR / MCR)

Les projections de besoin en capital et de fonds propres réalisées dans le cadre de l'évaluation du besoin global de solvabilité et dans des environnements de stress sont fondées sur le calibrage de la formule standard. Elles fournissent une vision prospective de la couverture des SCR et MCR, y compris dans le cas de scénarios techniques, financiers ou opérationnels défavorables.

Parallèlement, le reporting trimestriel des états quantitatifs permet à l'entité de s'assurer qu'elle couvre ses exigences en capital de manière continue.

- ✓ Respect permanent des exigences liées aux provisions techniques

Les provisions techniques sont évaluées sur les bases de la meilleure estimation avec prise en compte d'une marge de risque et d'une actualisation. Le processus d'évaluation prévoit un principe de validation interne selon lequel un premier acteur réalise l'étude et un second effectue les contrôles et valide les résultats. Annuellement une revue est réalisée sur le caractère fiable et adéquat des méthodes utilisées ainsi que sur la qualité des données.

La démarche et les méthodes appliquées font l'objet d'un contrôle par la fonction actuarielle. Ces contrôles permettent de justifier du respect permanent des exigences réglementaires liées aux provisions techniques.

Mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte des hypothèses qui sous-tendent le capital de solvabilité requis, calculé à l'aide de la formule standard

Pour chaque domaine de risque, il s'agit d'identifier dans quelle mesure le profil de risque de la Mgéfi peut s'écarter des hypothèses qui sous-tendent les évaluations de risque effectuées dans le cadre du calcul du SCR.

Concernant le risque de souscription, les approches de la formule standard paraissent correspondre au profil de la Mgéfi. En effet, les 2 risques évalués correspondent aux principaux risques liés à l'activité d'assurance de la Mgéfi :

- le risque de primes (niveau insuffisant de primes pour couvrir les sinistres de l'exercice à venir) ;
- le risque de provisions (estimation des provisions et/ou de la volatilité des paiements futurs) ;

Les garanties offertes par la Mgéfi sont de nature « classique » et ne présentent aucune particularité pouvant remettre en cause les hypothèses de la formule standard. L'essentiel des prestations versées vient en complément de celles versées par la Sécurité sociale. Les rythmes de liquidation et les engagements d'assurance sont de courte durée.

Concernant le risque marché, les SCR spread, actions, immobilier, taux d'intérêt et change paraissent correspondre assez « classiquement » au profil de risque financier de la Mgéfi.

Il est à noter que le risque de liquidité n'est pas pris en compte par la formule standard. Il est néanmoins approché de manière qualitative par la démarche de gestion des risques.

La Mgéfi effectue un suivi permanent du risque de liquidité à l'appui :

- du suivi du budget de trésorerie,
- du suivi d'indicateurs (ratios de liquidité).

Les engagements techniques de la Mgéfi sont couverts par des placements liquides.

Compte tenu de la structure de son portefeuille, l'exposition de la Mgéfi au risque souverain (non approché par la formule standard) est estimée comme peu significative.

Par ailleurs, certains risques stratégiques, liés aux évolutions du contexte politique ou de l'environnement de la Mutuelle ne sont pas pris en compte par la formule standard. La gestion et le suivi de ces risques s'effectuent au travers de la cartographie des risques majeurs et par l'action de la Commission des risques et du Conseil d'administration.

Pilotage opérationnel du processus ORSA

En sa qualité de pilote du système de gestion des risques, la fonction clé de gestion des risques coordonne les travaux d'élaboration du rapport ORSA. A ce titre, elle :

- Recueille et consolide l'ensemble des contributions des participants à la rédaction du rapport,
- Veille à la qualité des données figurant dans le rapport,
- Présente le rapport aux instances en charge de sa validation,
- S'assure de l'envoi du rapport à l'ACPR.

Le processus opérationnel de modélisation, de simulation et d'analyse technique de l'ORSA est, quant à lui, piloté par le Groupe de Prospective Économique (GPE). Cette instance est coordonnée par la Direction Actuariat Groupe et Pilotage Économique, et vise à la prise en charge de la production des évaluations prospectives et leur analyse. Le GPE réunit des représentants des métiers IARD, Vie, Santé et Prévoyance, Relations sociétaires, des représentants de la Direction de la Coordination Stratégique Finances et Risques et des entités affiliées.

PROCESSUS ORSA PONCTUEL

En complément de l'ORSA régulier, un ORSA ponctuel peut être déclenché lors de la survenance d'événements importants, internes ou externes, qui entraînent une modification substantielle et significative du profil de risque ou du niveau des ressources financières disponibles.

L'appréciation de la matérialité de ces événements reposera sur des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

L'ORSA ponctuel comporte les 3 évaluations réglementaires qui sont réalisées :

- Sur la base de méthodes simplifiées, la plupart du temps sans intervention des outils de modélisation prospectifs
- Sans effectuer de scénarios de stress, sauf si la situation ayant entraîné le déclenchement de l'ORSA ponctuel l'exige
- Sur la base des dernières projections ORSA disponibles

Les ORSA ponctuels groupe sont produits dans une approche « macro » pour la Sgam Matmut, en fonction du contexte comme des besoins de réévaluation, et sans forcément détailler ni analyser les résultats des projections des entités solos. Ils sont examinés et validés par le CPE.

Les ORSA ponctuels solos sont examinés et validés par les conseils d'administration des entités impactées, le cas échéant.

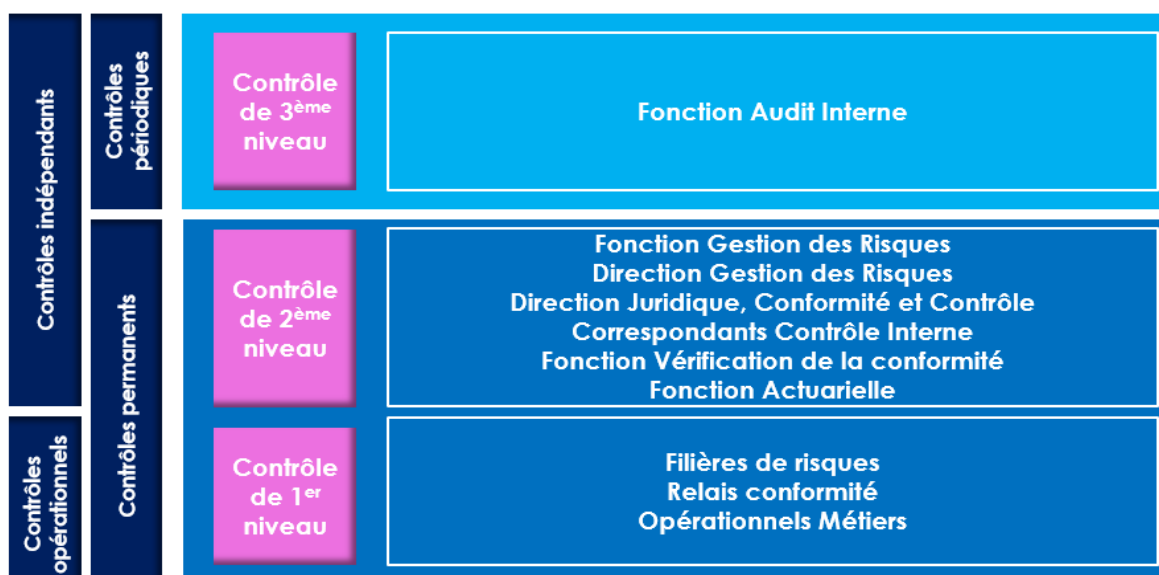
B5 - SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne mis en place au sein de Mgéfi vise à assurer le bon fonctionnement des services de l'entreprise et plus particulièrement :

- la conformité aux lois et règlements,
- la fidèle application des instructions et orientations fixées par le conseil d'administration et la direction générale,
- la qualité et la fiabilité des informations comptables et financières (séparation des tâches, conformité aux principes comptables),
- le bon fonctionnement des process internes spécialement ceux concourant à la sauvegarde des actifs.

Le système de contrôle interne contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques. Il est organisé autour de 3 niveaux de contrôle c'est-à-dire 3 lignes de maîtrise (dont le périmètre est clairement délimité) mettant en évidence l'articulation des différentes fonctions, comme le décrit le schéma ci-dessous :



Le périmètre de chaque ligne de maîtrise est clairement délimité :

- le contrôle de premier niveau : contrôle a priori ou a posteriori, manuel ou informatisé, qui est réalisé dans les processus au fil des opérations selon des modalités prédéfinies eu égard à l'analyse des risques et aux objectifs opérationnels. Ce sont les collaborateurs directement en charge des opérations et de leur supervision hiérarchique, et les filières de risques, le cas échéant, qui en ont la responsabilité,
- le contrôle de deuxième niveau : contrôle essentiellement a posteriori ; dont l'objectif principal est de s'assurer de l'efficacité du dispositif de gestion des risques et des actions de contrôle de 1er niveau. Il est réalisé au sein de Mgéfi par des personnes qui ne sont pas directement en charge des opérations contrôlées. Le contrôle de niveau 2 a pour objectif de valider la pertinence et l'exhaustivité du référentiel des contrôles de niveau 1 attachés au risque contrôlé et de valider leur bonne exécution. Afin de garantir la maîtrise des activités, l'ensemble des risques locaux de la cartographie doit être contrôlé régulièrement, selon les fréquences suivantes :
 - o Les risques opérationnels à criticité brute élevée et très élevée doivent être contrôlés a minima tous les 2 ans,
 - o Les autres risques opérationnels doivent être contrôlés a minima tous les 4 ans.
- le contrôle de troisième niveau : exercé par la fonction audit interne, décrite au paragraphe B.6.

Le pôle Contrôle Interne

Le Pôle contrôle interne de la Direction Juridique Conformité et Contrôle (DJCC) supervise et anime le dispositif de gestion des risques opérationnels des Directions et entreprises affiliées.

A ce titre, il :

- propose les dispositifs de gestion des risques opérationnels et de contrôle interne (validés par la Direction générale et les conseils d'administration),
- définit et diffuse le référentiel méthodologique applicable en matière de contrôle interne,
- rend compte des résultats du dispositif de contrôle interne à la Direction générale dans le cadre du CRCI,
- fixe et valide avec les directions et les entreprises affiliées les objectifs de contrôle interne et notamment le PCP (plan de contrôle permanent) annuel
- supervise, par un lien fonctionnel, l'activité des Correspondants Contrôle Interne en matière de contrôle interne et à ce titre :
 - o coordonne les travaux de cartographie des risques « bottom-up », le recensement et la qualification des incidents, et la réalisation des plans d'actions,
 - o valide la criticité des risques et leur niveau de maîtrise, les résultats des contrôles de 2ème niveau, la nomination des CCI au sein des entités et peut exercer un droit de participation à leur évaluation annuelle,
 - o forme aux techniques de contrôle interne,
 - o répond aux questions de contrôle interne auprès des autorités et organismes de contrôle (ACPR, CAC...).

Le suivi et les résultats des contrôles font l'objet de points réguliers avec le directeur de l'entité (en moyenne 2 réunions par an).

La politique Contrôle Interne formalise l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne.

LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

DESCRIPTION DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité vérifie l'adéquation des processus, produits et des services avec les dispositions législatives, réglementaires et administratives afin d'identifier, évaluer et prévenir la survenance du risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, entraînant une perte financière, une atteinte à la réputation ou une mesure administrative, et qui naît du non-respect de la réglementation (dispositions de nature législative ou réglementaire, jurisprudence, normes professionnelles, déontologiques ou internes).

Son périmètre d'activité couvre principalement :

- Gouvernance,
- Ethique et déontologie,
- Données à caractère personnel,
- Protection de la clientèle,
- Sécurité financière
- Durabilité.

ANIMATION DE LA FONCTION DE VERIFICATION DE LA CONFORMITE

La fonction de vérification de la conformité est incarnée par le directeur juridique, conformité et contrôle du Groupe.

Pour veiller à la vérification de la conformité de Mgéfi, elle met en œuvre les missions suivantes :

- identification, prévention, traitement, évaluation et suivi des risques de non-conformité,
- accompagnement, conseil et formation,
- pilotage direct ou participation au programme de mise en conformité.

La fonction de vérification de la conformité n'effectue aucun acte de gestion opérationnelle, ce qui garantit son indépendance dans l'exercice de ses missions.

Le responsable de la fonction de vérification de la conformité rend compte régulièrement au directeur général, au comité « risques et contrôle interne » et au comité « risques, conformité et actuariat », des résultats des contrôles menés et de l'état d'avancement des plans d'actions.

L'organisation et le fonctionnement de la fonction de vérification de la conformité sont formalisés dans la politique de conformité.

POLITIQUE DE CONFORMITE

La politique de conformité fait l'objet d'un réexamen annuel et est approuvée par le Conseil d'administration de Mgéfi qui s'assure, ainsi, de sa mise en œuvre pour une maîtrise optimale des risques de non-conformité.

Cette politique formalise le périmètre des missions de la fonction clé ainsi que les compétences requises pour mener à bien ces responsabilités. Elle inclut les éléments sur le contrôle permanent a priori et a posteriori, les méthodes et les obligations de reportings interne et externe.

Elle prend en compte les orientations stratégiques de l'entreprise. Sa finalité est de pouvoir lui fournir les conseils et l'accompagnement dont elle a besoin quant à l'atteinte des objectifs fixés sur la période de référence.

Enfin, elle prend en compte les évolutions de l'environnement juridique susceptibles d'avoir un impact sur l'entreprise et permettre de les anticiper au plus tôt afin d'en limiter les conséquences, voire d'en faire une source de valeur ajoutée.

B6 - FONCTION D'AUDIT INTERNE

DESCRIPTION DE LA FONCTION D'AUDIT INTERNE

La fonction clé « audit interne » est incarnée par le directeur groupe, responsable de la Direction de l'Audit Interne. Elle est l'une des composantes des dispositifs de maîtrise des risques de la SGAM Matmut et des entités qui la composent dont Mgéfi. Les missions qu'elle mène et les recommandations qu'elle émet contribuent à l'amélioration de ces dispositifs.

Elle a pour mission de fournir aux dirigeants et principaux responsables de ces structures, des analyses, avis, conseils et recommandations, émis sur la base de travaux périodiques d'investigation ayant notamment pour objet :

- de contrôler le respect des procédures et la conformité des opérations aux dispositions légales et réglementaires, aux normes et usages professionnels, ainsi qu'aux politiques, directives et stratégies en place,
- d'évaluer l'adéquation des moyens déployés pour garantir la régularité et la sécurité desdites opérations,
- d'apprécier l'utilisation des ressources, la performance des systèmes d'information et la pertinence des structures organisationnelles,
- d'examiner les opérations et les programmes pour s'assurer qu'ils sont cohérents avec les stratégies définies et qu'ils sont effectivement menés à bien,
- de s'assurer de l'efficacité des processus de gouvernement d'entreprise et de management des risques, en vérifiant notamment l'adéquation entre les mesures mises en œuvre et la politique de gestion des risques applicable.

INDEPENDANCE ET OBJECTIVITE

L'indépendance est garantie par le rattachement hiérarchique du responsable de l'audit interne au directeur général de la SGAM Matmut, et fonctionnel au Comité d'Audit & des Comptes, émanation du conseil d'administration de la SGAM Matmut. Les auditeurs exercent une activité exclusive de toute fonction opérationnelle et sont astreints au secret professionnel. Ces caractéristiques donnent à la Direction de l'Audit Interne un pouvoir d'investigations étendues, se traduisant par la possibilité d'avoir accès à tous les sites, locaux, informations, documents, fichiers etc. jugés indispensables à l'exécution de sa mission, et d'entrer en relation avec l'ensemble des collaborateurs de la SGAM Matmut et des entités qui la composent. Toute remise en cause de ce principe d'indépendance est obligatoirement portée à la connaissance du directeur général ainsi que du Comité d'Audit & des Comptes par le responsable de l'audit interne.

L'objectivité est, quant à elle, favorisée par l'engagement des auditeurs internes à respecter les règles et principes déontologiques édictées par l'association internationale de l'audit interne (IIA), lesquels sont rappelés dans la politique et la charte d'audit interne. Les auditeurs recrutés au sein de la Direction de l'Audit Interne disposent de compétences techniques variées, qu'ils entretiennent et développent au travers de la formation continue.

L'affectation des auditeurs est déterminée de façon à prévenir toute forme de conflit d'intérêts, d'atteinte à la probité ou de manque d'impartialité. Par ailleurs, chaque mission fait l'objet d'une supervision au plus haut niveau de la Direction de l'Audit Interne, par le responsable de ladite direction lui-même et/ou son adjoint. Enfin, la mise en œuvre des recommandations repose sur la responsabilité des entités auditées, qui élaborent des plans d'actions à cet effet.

REPORTINGS ET ECHANGES

Le responsable de l'audit interne rend compte mensuellement au Directeur Général et à chacune de ses réunions au Comité d'Audit et des Comptes de la SGAM Matmut, des conclusions et de l'état d'avancement des missions d'audit ainsi que de la mise en œuvre des recommandations.

POLITIQUE D'AUDIT INTERNE

La politique d'audit interne mise en œuvre par la Direction de l'Audit Interne, couvre les processus, risques et actions de la Sgam Matmut et ceux des entités qui la composent. Elle fait l'objet d'un réexamen annuel et est soumise à l'approbation du conseil d'administration de la Sgam Matmut et de celui de chaque entité qui compose celle-ci.

CUMUL DE FONCTIONS CLES

Le responsable de la fonction « audit interne » n'est en charge d'aucune autre fonction clé.

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

B7 - FONCTION ACTUARIELLE

DESCRIPTION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

Au titre de ses missions, le responsable de la fonction actuarielle :

- Analyse, contrôle et suit les provisions techniques,
- Coordonne le calcul des provisions techniques et garantit le modèle approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et approximations utilisés pour ce calcul,
- Apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées,
- émet un avis sur la politique globale de souscription et sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance en analysant le programme de réassurance de la Mgéfi,
- Contribue à la mise en œuvre du système de gestion des risques en réalisant le calcul de marge de solvabilité de la Mgéfi, en participant à la réalisation de l'ORSA, à la comitologie relative à la gestion des risques et à la révision de la politique de gestion des risques.

ANIMATION DE LA FONCTION ACTUARIELLE

La fonction actuarielle est incarnée par le directeur Groupe, responsable de la direction Actuariat Groupe et du Pilotage Économique (DAGPE).

Il rédige un rapport actuariel, soumis annuellement pour information au conseil d'administration, qui reprend la synthèse des actions entreprises, l'identification des éventuelles défaillances et les recommandations émises par la fonction actuarielle. Pour ce faire, il sollicite chacune des parties prenantes, à savoir les équipes Inventaire, Souscription, Réassurance, Gestion, Comptabilité et Informatique, et leur demande de formuler un avis argumenté sur l'ensemble de ses analyses.

Le rapport actuariel est ainsi rédigé à l'issue d'un travail collaboratif et de débats contradictoires.

Le pôle Pilotage Économique de la DAGPE, en charge de la rédaction du rapport actuariel, n'est pas impliqué dans les travaux de provisionnement, réassurance et souscription réalisés.

B8 - SOUS-TRAITANCE

La Mgéfi confie à des prestataires la réalisation de tout ou partie de ses activités ou fonctions d'assurance, qu'ils effectuent soit directement, soit en recourant eux-mêmes à la sous-traitance.

La Mgéfi s'assure avant contractualisation et tout au long de la relation du respect des critères de durabilité du prestataire.

POLITIQUE DE SOUS-TRAITANCE

L'externalisation de ces activités expose la Mgéfi à des risques opérationnels susceptibles d'avoir un impact financier, réglementaire ou en termes d'images et de réputation. Afin de maîtriser ces risques, la Mgéfi a mis en place un dispositif de sécurisation des risques de sous-traitance, décrit dans la politique de sous-traitance, et qui repose sur 4 processus :

- Qualification de l'activité et sélection du sous-traitant,
- Contractualisation avec le sous-traitant,
- Contrôle permanent de chaque sous-traitant,
- Reporting au Comité des Risques, Conformité et Actuariat (CRCA).

Ces 4 processus sont déclinés en fonction de la criticité de la prestation effectuée par les sous-traitants, qui sont ainsi classés en trois catégories : sous-traitants importants ou critiques, sous-traitants sensibles, autres sous-traitants.

SOUS-TRAITANCE DES ACTIVITES OU FONCTIONS OPERATIONNELLES IMPORTANTES OU CRITIQUES

Les activités importantes ou critiques que la Mgéfi externalise sont listées ci-après :

Types d'activités externalisées dans le Groupe	
Assurances	Gestion de l'assistance
	Gestion des sinistres
	Souscription/Gestion des contrats
Financier	Gestion d'actifs financiers
	Échange de données informatisées
SI	Gestion de la relation client
	Maintenance matériel / logiciel
	Développement informatique
Logistique	Archivage de dossiers de gestion
	GED de courriers entrants

La Mgéfi n'externalise aucune fonction clé.

B8 - EVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE DE L'ENTREPRISE PAR RAPPORT A LA NATURE, L'AMPLEUR ET LA COMPLEXITE DES RISQUES INHERENTS A L'ACTIVITE

Le système de gouvernance de la Mgéfi, décrit ci-dessus est en adéquation avec la stratégie, la nature et l'ampleur des risques inhérents à ses activités. Il permet de garantir une gestion saine, prudente et efficace de celles-ci, en conformité avec la réglementation.

B9 - AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante relative au système de gouvernance.

PARTIE C - PROFIL DE RISQUE

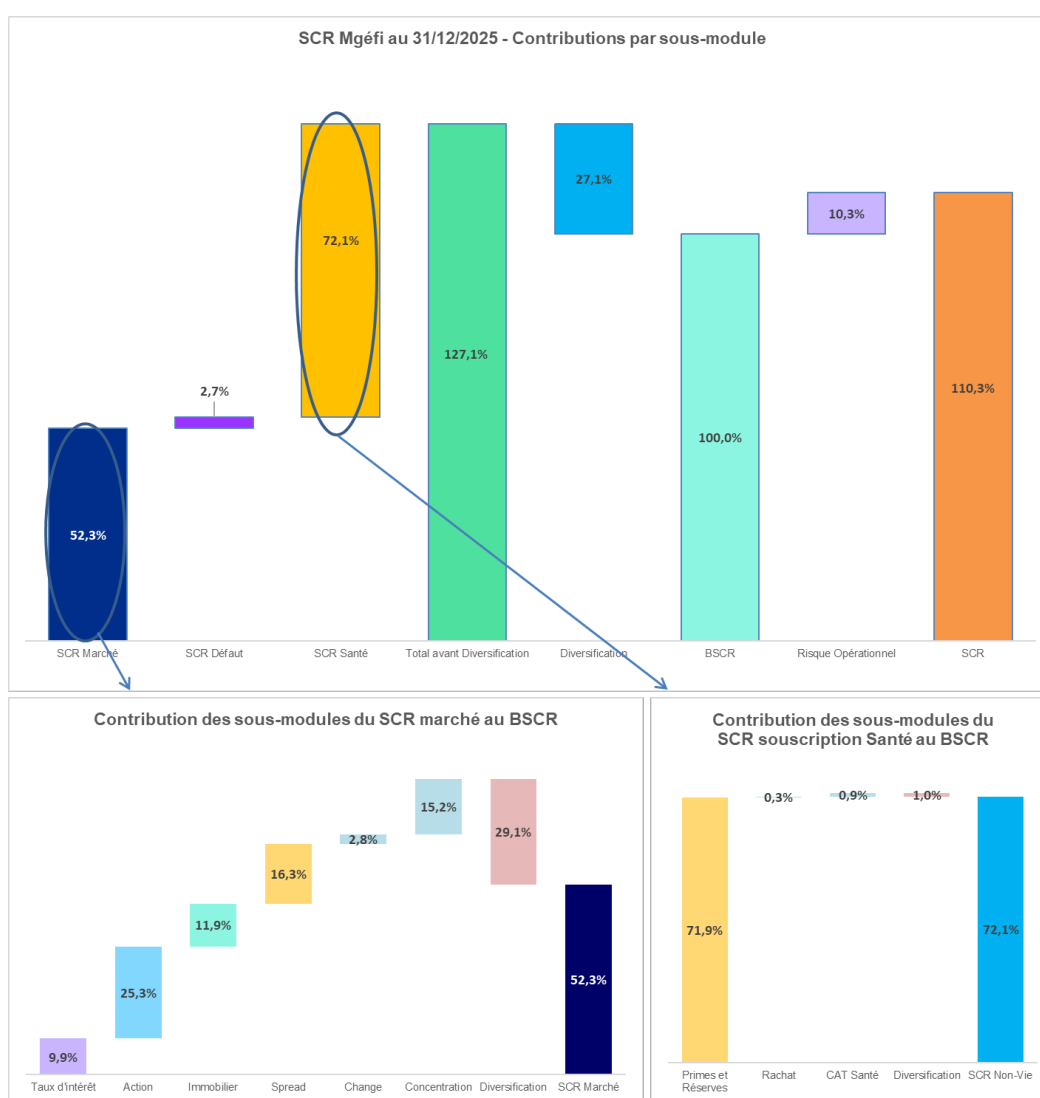
Les risques auxquels la Mgéfi est exposée sont gérés et suivis dans le respect du cadre d'appétence associé à la mise en œuvre des orientations stratégiques. Ce cadre est fixé par la Direction Générale et approuvé par le Conseil d'Administration.

Ses activités décrites à la partie A « Activités et résultats » l'exposent à des risques d'assurance liés à la souscription, la tarification et le provisionnement des engagements pris.

La présente partie se focalise sur la description des risques majeurs ainsi que sur les techniques d'atténuation qui leur sont appliquées.

Le SCR (capital de solvabilité requis) constitue un des indicateurs principaux de suivi des risques utilisé par la Mgéfi. Les principes et méthodes de calcul du SCR sont détaillés à la partie E « Gestion du Capital ».

La Mgéfi évalue ses risques de souscription, de marché, de crédit et opérationnels conformément à la formule réglementaire standard.



Le profil de risque de la Mgéfi est relativement standard sur le marché de la Santé.

Les risques de souscription santé et de marché sont les risques significatifs de la mutuelle.

- Le premier poste porte principalement sur le risque de primes et réserves de l'assurance frais médicaux et protection du revenu,
- Le second est principalement composé des risques Action, du risque Immobilier et du risque de Spread.

C1- RISQUE DE SOUSCRIPTION

EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mgéfi est agréée pour pratiquer des opérations en branches 1 et 2. A ce titre, elle verse des prestations santé, en complément de celles versées par le régime obligatoire de Sécurité sociale, et des indemnités pour perte de traitement et salaire.

Le risque de souscription de la Mgéfi est donc uniquement un risque de souscription « SANTE NON VIE ». Les risques liés à son activité de souscription sont principalement des risques de réserve et de prime, risques clairement identifiés par la formule standard.

Les trois risques évalués dans le SCR de souscription correspondent aux principaux aléas liés à l'activité d'assurance de la MGEFI :

- Le risque de primes qui couvre le risque d'un niveau insuffisant de primes pour rembourser les sinistres de l'exercice à venir,
- Le risque de réserves qui couvre le risque d'une mauvaise estimation des provisions lié à la volatilité des paiements futurs,
- Le risque catastrophe en santé, résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non appréciés par les risques de tarification et de provisionnement.

DEMARCHE DE DURABILITE

La Mgéfi s'attache à piloter son risque de souscription grâce à une analyse détaillée de la marge technique par segment d'activité, par âge, par zone géographique. Les budgets, les prévisionnels et les backtestings réalisés permettent d'anticiper les risques et d'optimiser la marge future par rapport aux objectifs fixés avec la Direction de la Sgam Matmut et le Conseil d'Administration de la mutuelle.

CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mgéfi propose une gamme de produits santé dans différents secteurs géographiques et dans dix différentes directions générales du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique. Elle entame, par ailleurs, une diversification de son portefeuille, avec la création d'une offre labellisée à destination des agents de la fonction publique territoriale ou encore en répondant à des appels d'offres de contrats collectifs.

REDUCTION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La maîtrise du risque de souscription s'appuie sur :

- Le suivi des indicateurs de risque (tables d'expérience sur le risque protection du revenu, profils de souscription, seuils d'alerte, P/C rétrospectifs et prospectifs...)
- La construction et le suivi du budget

En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de souscription (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité de souscription est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté annuel, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de souscription.

SENSIBILITE DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

La Mgéfi réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs.

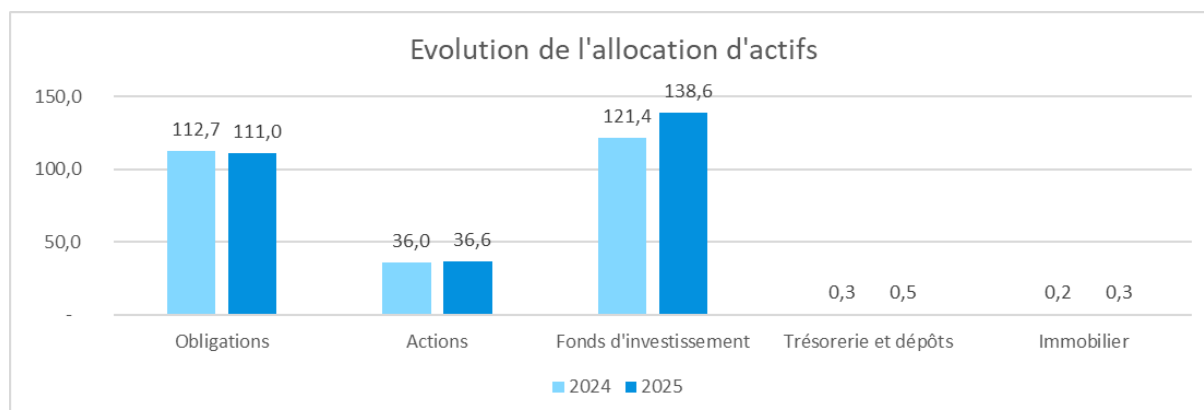
Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré le choc de souscription, le ratio de solvabilité demeure à un niveau bien au-delà du seuil réglementaire de 100%.

C2 - RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est défini par la réglementation comme le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de fluctuations affectant le niveau et la volatilité de la valeur de marché des placements (actions, obligations, immobilier, monétaire), des passifs et des instruments financiers.

EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Le total des actifs, en valeur de marché, représente 287,1 M€ au 31 décembre 2025 contre 270,5 M€ fin 2024. La structure de risque du portefeuille d'investissement, ainsi que son évolution, sont représentées ci-dessous :



La composition du portefeuille d'investissement par classe est présentée dans le tableau en annexe S.02.01.02 « Bilan prudentiel ». Ces éléments donnent la mesure des expositions au risque de marché.

Le portefeuille d'actifs de la Mgéfi reflète une volonté de diversification des sources de revenus et des risques.

DÉMARCHE GÉNÉRALE DE LA MGEFI SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

La prise en compte par la Mgéfi des critères ESG s'inscrit dans une démarche d'intégration des principes du Développement Durable dans la gestion des placements qui répond à un double objectif : le respect de notre obligation d'agir au mieux des intérêts de nos sociétaires et celui du respect des valeurs mutualistes. La réponse apportée à ce double enjeu se fait au travers de l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs, au regard de trois critères, tout en conservant sa performance sur le long-terme.

La Mgéfi fait de l'investissement financier en faveur du développement durable, de la biodiversité, de la dépollution et de l'exclusion charbon, une priorité. Dans sa politique d'investissement, sont donc exclus les titres appartenant à des secteurs dont l'activité et les produits contreviennent aux valeurs de la mutuelle. Ainsi, la Mgéfi a décidé, sur l'ensemble de l'année 2025, de suivre les politiques d'exclusion mises en place par notre partenaire OFI Invest : application dans les portefeuilles des listes d'exclusion Charbon, Tabac, Hydrocarbures controversés, Armes non conventionnelles, Huile de Palme, interdiction des investissements dans les entreprises ne respectant pas le Pacte mondial des Nations Unies et dans les pays soumis à des sanctions internationales sous l'égide des Nations unies. Il est néanmoins possible pour la Mgéfi de faire des exceptions à ces listes pour des entreprises qui démontrent un engagement fort pour la transition énergétique.

Cet engagement est notamment analysé en croisant le niveau des émissions de gaz à effet de serre avec la contribution à la transition énergétique. Ainsi, des émetteurs ayant des émissions de dioxyde de carbone élevées mais qui prennent en compte la transition énergétique et écologique dans le développement de leurs activités actuelles avec par exemple, le développement de technologies « vertes », apparaissent comme des opportunités au sein de leur secteur d'activité. Cette démarche s'inscrit dans la volonté de la Mgéfi d'accroître la place donnée à la part verte dans le portefeuille, en investissant par exemple dans des émissions de green bonds.

L'allocation actuelle représente un SCR de marché de 42,7 M€ et se décompose de la façon suivante :

SCR Marché 2025 (en K€)		
Risque de marché après diversification	42 725,1	100%
Risque Taux d'intérêt	8 113,4	19%
Risque Action	20 642,5	48%
Risque Immobilier	9 720,7	23%
Risque de Spread	13 306,4	31%
Risque de Concentration	2 297,8	5%
Risque de change	12 442,3	29%
Diversification	-23 798,1	-56%

REDUCTION DU RISQUE DE MARCHÉ

Afin de contenir le risque de marché, la mutuelle gère ses actifs conformément au principe de la personne prudente. Afin de maîtriser les risques liés aux investissements de la mutuelle, la gouvernance a défini des règles d'investissement relatives à l'allocation d'actif stratégique qui établissent un cadre sécurisant pour la gestion financière. L'ensemble du portefeuille d'actifs est géré dans le respect permanent de ces règles de gestion. En matière de consommation de capital réglementaire, la mutuelle se base sur le calcul d'un niveau maximal de SCR de marché (tolérance au risque), défini à partir du BGS, de façon à vérifier que son activité est cohérente avec l'appétence au risque défini dans le cadre de l'ORSA. A chaque arrêté, cette métrique de risque est suivie au regard du niveau constaté du SCR de marché.

SENSIBILITE DU RISQUE DE MARCHÉ

La Mgéfi réalise chaque année, dans le cadre de l'ORSA, plusieurs scénarios de stress permettant de mesurer sa capacité de résistance à des chocs tant sur ses activités d'assurance que sur la gestion de ses actifs. Ces scénarios sont définis pour être applicables à l'ensemble de la Sgam Matmut. Les résultats de l'ORSA ont démontré que malgré les chocs de marché, le ratio de solvabilité demeure à un niveau largement au-dessus du seuil réglementaire de 100%.

C3 – RISQUE DE CREDIT

Ce risque correspond à la mesure de l'impact sur les fonds propres de changements défavorables de la situation financière, résultant de fluctuations affectant la qualité de crédit d'émetteurs de valeurs mobilières, de contreparties ou de tout débiteur, auxquels la Mgéfi est exposée sous forme de risque de contrepartie, de risque lié à la marge ou de concentration du risque de marché.

EXPOSITION AU RISQUE DE CREDIT

La Mgéfi est soumise, au risque de crédit, pour les deux types d'expositions prévues par la réglementation. Elle est plus sensible au titre des expositions de type 2 (créances auprès des contreparties non notées, telles que les adhérents) par rapport aux expositions de type 1 (créances envers les banques).

Par ailleurs, la Mgéfi n'a pas recours à la réassurance et n'est donc pas exposé à un risque de défaut sur ce pan.

Ainsi, du point de vue coût en capital réglementaire, le risque de défaut des contreparties représente un SCR de 2,2 M€ au 31 décembre 2025 et se décompose de la façon suivante :

SCR Défaut 2025 (en K€)		
Risque de défaut des contreparties	2 169,0	100%
Type 1	450,3	21%
Type 2	1 810,7	83%
Diversification	-92,0	-4%

CONCENTRATION DU RISQUE DE CREDIT

Il est détecté une concentration importante sur un établissement de crédit dans l'évaluation du risque de contrepartie de type 1. Compte-tenu du rating de cet émetteur, aucune action spécifique n'est développée.

REDUCTION DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du faible poids du SCR de contrepartie dans le SCR, de la bonne notation des établissements de crédit, aucune action de sélection ou de diversification sur ce risque n'est développée.

SENSIBILITE DU RISQUE DE CREDIT

Compte tenu du poids du SCR de contrepartie dans le SCR global, ce risque de contrepartie ne fait actuellement pas l'objet de tests de résistance spécifiques.

C4 - RISQUE DE LIQUIDITE

La sensibilité au risque de gestion actif / passif est principalement importante sur les activités vie. La Mgéfi ne gère que des activités non-vie et le risque se limite donc essentiellement au risque de liquidité.

La Mgéfi a pour objectif de maintenir un taux de couverture de ses engagements supérieur à 200 %, conservant ainsi une marge confortable. Elle procède à une analyse de ces engagements induits par son activité et doit anticiper toute éventuelle asymétrie entre ses actifs et ses passifs.

Les actifs en représentation des engagements réglementés doivent respecter les principes définis dans la politique de gestion des risques d'investissement et ALM de la mutuelle.

La gestion de la liquidité fait l'objet d'une surveillance soutenue. Elle vise en premier lieu à s'assurer que les objectifs et contraintes définis soient suivis.

Le processus de surveillance mensuel et trimestriel s'opère par un suivi du ratio de l'encours d'actifs liquides de haute qualité et le ratio de liquidité des actifs sous mandat de gestion.

BENEFICES ATTENDUS SUR LES PRIMES FUTURES

Actuellement, la Mgéfi détermine les bénéfices attendus inclus dans les primes futures à partir de la prospective des flux futurs probables par groupe homogène de risque. Ces flux sont consolidés par lignes d'affaires (LoB).

Les résultats (en K€) sont les suivants :

en K€	Au 31.12.2025
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPFP)	592,1

C5 – RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel se définit comme le risque de perte résultant de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, personnes, systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Il trouve son origine sur des problématiques liées aux :

- Processus : processus inadaptés, inadéquation de ressources, non-conformité réglementaire
- Hommes : erreur de saisie, omission, retards, inadéquation des compétences, malveillances, fraudes
- Système d'information : indisponibilité, détérioration des données, confidentialité, intrusion...

Les risques opérationnels incluent les risques de non-conformité définis comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière ou d'atteinte à la réputation suite au non-respect des dispositions réglementaires.

EXPOSITION AU RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel, mesuré par la formule standard, représente 10,3% du BSCR. Il s'établit à 8,4 M€ au 31 décembre 2025.

La Mgéfi a notamment identifié les risques opérationnels suivants :

- Les risques de conformité,
- Les risques liés aux activités sous-traitées,
- Les risques liés à l'exécution des opérations,
- Les risques liés aux ressources humaines, à l'organisation et à la gouvernance,
- Les risques liés au système d'information ou à la sécurité,
- Les risques de fraude ou de malversation,
- Les impacts des risques sur la réputation ou l'image de la Mgéfi.

REDUCTION DU RISQUE OPERATIONNEL

Pour maîtriser ses risques opérationnels, la Mgéfi s'appuie notamment sur des dispositifs tels que :

- La mise en place et l'application de politiques (présentées ci-dessus) :
 - o La politique de contrôle interne,
 - o La politique de continuité d'activité,
 - o La politique de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

- La mise en œuvre d'outils de suivis des risques (via des cartographies de risques, la réalisation de contrôles réguliers, la collecte et le traitement des incidents, la définition et le suivi d'avancement de plans d'action),
- Ainsi, la Sgam s'appuie sur une cartographie des risques « Groupe », avec 22 risques majeurs identifiés.
- Par ailleurs, à titre spécifique, la mutuelle s'appuie également sur une cartographie interne des risques majeurs. Ainsi, une actualisation de la cartographie des risques top-down de la Mgéfi est réalisée chaque année et validée en commission des risques et en conseil d'administration,
- L'existence d'un plan de continuité d'activité, d'un plan de secours informatique et d'une procédure de gestion de crise.

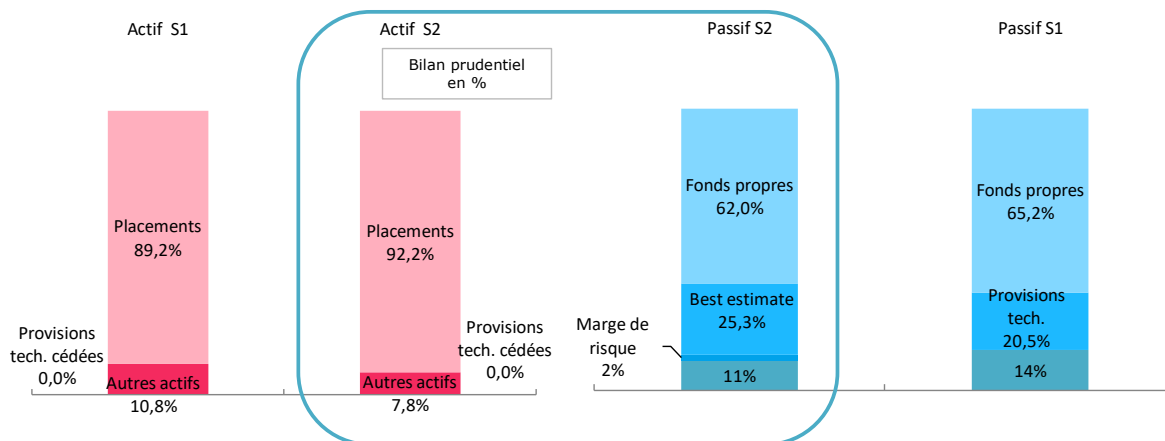
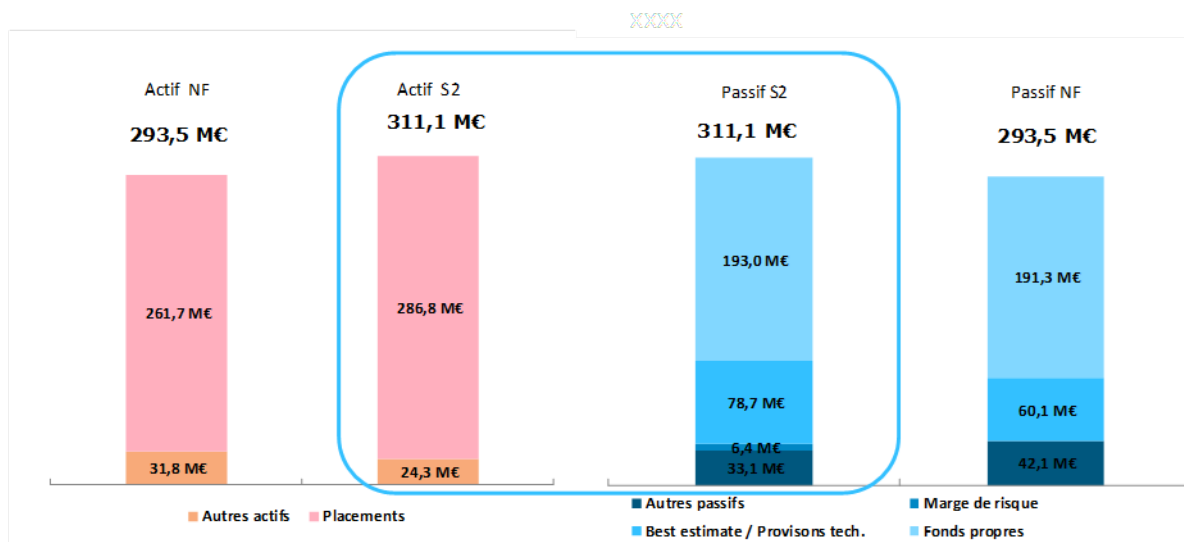
C6 - AUTRES RISQUES IMPORTANTS

La mutuelle n'identifie pas d'autres risques.

C7 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant le profil de risque.

PARTIE D - VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE



Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en eur	286 809	261 704	25 105
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre			0
Participations			0
Actions	36 646	26 226	10 420
Obligations	111 024	114 520	-3 496
Fonds d'investissement	138 625	119 597	19 028
Dérivés			0
Autres	514	1 361	-847
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	291	291	0
Provisions techniques cédées			0
Prêts	203	389	-186
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	23 845	31 097	-7 253
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	0	7 253	-7 253
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	6 952	6 952	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés			0
Autres créances	16 428	16 428	0
Trésorerie	447	447	0
Autres	17	17	0
Total actif	311 149	293 482	17 667
Provisions techniques (meilleure estimation)	78 746	60 128	18 619
Marge de risque	6 352	0	6 352
Impôts différés passif	0	0	0
Dettes subordonnées	9 000	9 000	0
Engagements sociaux	1 109	1 109	0
Autres provisions	1 710	1 710	0
Autres dettes	30 243	30 243	0
Dettes financières	29 330	29 330	0
Autres	913	913	0
Total passif	127 161	102 190	24 971
Excédent de l'actif sur le passif	183 988	191 292	-7 304

Le bilan prudentiel de la Mgéfi atteint 311,1 M€ selon les normes prudentielles.

Ses placements, pour 286,8 M€ de valeur de marché au 31 décembre 2025, tiennent compte des contraintes de la réglementation afin d'optimiser le couple rendement - risque de marché. 39% des actifs financiers sont placés en obligations, 48% en fonds d'investissements, et 13% en actions.

Les provisions techniques sont composées de provisions pour sinistres à payer et de provisions mathématiques et de provisions pour sinistres tardifs (IBNR).

D1- ACTIFS

ACTIFS FINANCIERS ET IMMOBILIERS

Le périmètre couvert est celui des actifs financiers et immobiliers. La Mgéfi ne détient pas d'actifs remis en garantie ou en nantissement.

DESCRIPTION DES BASES DE DONNEES

Les données nécessaires à l'évaluation à des fins de solvabilité sont principalement extraites du module actuariat de l'appliquatif (DUCK CREEK Compliance) qui intègre les fichiers Ampère des partenaires financiers de la Mgéfi. Ces données servent à la valorisation prudentielle et au calcul du SCR de marché. Des contrôles permettent de s'assurer de la cohérence des données entre l'appliquatif DUCK CREEK Compliance, les comptes aux normes comptables et la base de données servant à l'établissement des comptes aux normes prudentielles.

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Actions

Au 31 décembre, les actions cotées sont valorisées dans l'applicatif Duck Creek Compliance en valeur de marché sur la base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Les actions non-cotées sont valorisées une fois par an à partir de la valorisation transmise par la société.

Fonds d'investissement

Au 31 décembre, les fonds d'investissement sont valorisés dans l'applicatif de gestion financière en valeur de marché sur la base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres.

Obligations

Les obligations cotées sont valorisées dans l'applicatif Duck Creek Compliance en valeur de marché sur la base de la valorisation transmise par le dépositaire des titres. Les titres non cotés, représentant des créances subordonnées à durée indéterminée (TSSDI) sur un organisme lié à l'économie sociale, sont valorisées à leur valeur économique.

Immobilier

Les immeubles et SCI sont valorisés sur la base de rapports d'expertise réalisés par roulement tous les cinq ans par des experts immobiliers ayant la connaissance du marché local et, chaque année, par des certifications de ces mêmes experts qui font évoluer ou non la valorisation de ces biens en fonction notamment des travaux effectués et du comportement du marché local. En ce qui concerne les SCPI, la valorisation retenue est celle transmise par la société.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

En normes comptables françaises, les actifs sont, à l'acquisition, enregistrés à leur coût historique. Par la suite, la valeur nette comptable reflète le coût historique corrigé, le cas échéant, des amortissements et des éventuelles provisions pour dépréciation durable. La valeur prudentielle est obtenue sur la base des méthodologies décrites précédemment.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats	286 809	261 704	25 105
Immobilier autre que celui détenu pour usage propre			0
Participations			0
Actions	36 646	26 226	10 420
Obligations	111 024	114 520	-3 496
Fonds d'investissement	138 625	119 597	19 028
Dérivés			0
Autres	514	1 361	-847

AUTRES ACTIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les actifs incorporels sont valorisés à zéro.

La valeur retenue pour les actifs corporels d'exploitation est une valeur de revente estimée à leur coût d'acquisition net des amortissements pratiqués.

N'étant pas matériels, les autres postes ne font pas l'objet d'une actualisation.

IMPOTS DIFFERES ACTIFS

Cf. paragraphe « Impôts différés passifs » de la section D.3. « Autres passifs ».

AUTRES POSTES

Les créances et la trésorerie sont valorisées à la valeur comptable.

La ligne prêt action logement a été valorisée en actualisant les cash-flows futurs sur 20 ans, à partir de la courbe des taux du 31 décembre 2025.

En normes comptables françaises, les autres actifs incluent les intérêts courus et les décotes obligatoires. En normes prudentielles, ces postes participent à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises	Ecart
Investissements représentant les provisions des contrats en UC	0	0	0
Immobilisations corporelles pour usage propre	291	291	0
Provisions techniques cédées			0
Prêts	203	389	-186
Impôts différés actif	0	0	0
Autres actifs	23 845	31 097	-7 253
Ecart d'acquisition			0
Actifs incorporels	0	7 253	-7 253
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance	6 952	6 952	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Frais d'acquisition reportés			0
Autres créances	16 428	16 428	0
Trésorerie	447	447	0
Autres	17	17	0

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière est prévu aux articles 4 à 7 des conventions d'affiliation à la Sgam Matmut.

Sa mise en œuvre est sollicitée par toute entreprise affiliée dès que son ratio de couverture sur la base de son SCR devient inférieur au seuil de 110%.

L'aide apportée doit permettre à l'entreprise affiliée bénéficiaire de retrouver un niveau de fonds propres appelé capital limite qui correspond au minimum de fonds propres économiques dont doit disposer l'affiliée pour mener à bien son plan stratégique. Ce capital limite est calculé et validé chaque année par les instances de la Sgam Matmut dans le cadre du processus ORSA.

Les capitaux éligibles à la solidarité financière sont constitués des fonds propres éligibles au SCR et excédentaires au capital limite.

Préalablement à la contribution de chaque affiliée à la solidarité financière, l'affiliée Matmut Sam assure le versement d'une contribution forfaitaire jusqu'à 7 millions d'euros. Le solde de l'aide est ensuite réparti entre l'ensemble des affiliées au prorata des fonds propres éligibles de chacune, au-delà de leur capital limite.

Ce mécanisme n'a pas été actionné en 2025.

D2 - PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques représentent des réserves constituées par la mutuelle pour faire face à ses engagements d'assurance, pris envers ses assurés en vertu des garanties souscrites.

Les provisions techniques de la mutuelle sont inscrites au bilan en normes prudentielles à leur valeur économique qui correspond à une valeur de transfert.

Leur montant est égal à la somme de la meilleure estimation des engagements et d'une marge de risque.

Elles doivent répondre au principe imposé par le législateur qui est celui des engagements réglementés et doivent à tout instant être représentées par des actifs équivalents.

Le tableau S.02.01.02 figurant en annexe du présent rapport présente la valeur des provisions techniques.

PROVISIONS TECHNIQUES PAR LIGNE D'ACTIVITE

Le tableau ci-après présente les provisions techniques, en normes françaises et prudentielles :

Montants en KC		Provisions brutes		Provisions cédées	
		Normes prudentielles	Normes françaises	Normes prudentielles	Normes françaises
Assurance de frais médicaux	Provisions techniques		15 604	0	0
	Meilleure estimation	31 664			
	Marge de risque	5 130			
Assurance de protection du revenu	Provisions techniques	0	44 524	0	0
	Meilleure estimation	47 082			
	Marge de risque	1 222			
TOTAL	Provisions techniques	0	60 128	0	0
	Meilleure estimation	78 746			
	Marge de risque	6 352			

BASES, METHODES ET PRINCIPALES HYPOTHESES

Pour la Mgéfi, les provisions techniques constituées en normes françaises sont les suivantes :

- Provisions pour sinistres à payer,
- Provisions mathématiques
- Provisions pour tardifs (IBNR)

Les provisions techniques prudentielles sont différentes des provisions techniques constituées en norme comptable car au-delà de correspondre à une « meilleure estimation » (Best Estimate), c'est-à-dire n'intégrant pas nécessairement de marge de prudence, elles comportent une évaluation des engagements sur les survenances futures, ainsi une Risk Margin.

Les contrats commercialisés par la Mgéfi correspondent à des contrats en tacite reconduction avec émission des primes au 1^{er} janvier de l'année. Il est considéré une frontière des contrats d'une année correspondant à la durée pour laquelle la Mgéfi ne peut plus se désengager unilatéralement et donc résilier les contrats ou réviser les tarifs. En effet, à la date du 31/12/N, le renouvellement des contrats prenant effet au 01/01/N+1 et les deux mois de préavis ayant été dépassés, la Mgéfi est engagée pour l'année N+1 sur les contrats en stock.

Le Best Estimate doit être calculé par ligne d'activité et par groupe de risques homogènes.

Les engagements d'assurance de la Mgéfi se répartissent dans les lignes d'activité S2 suivantes :

- « Health NSLT (Non-Similar to Life Techniques) – Medical Expense » : pour les contrats de santé individuelle et les contrats santé collectifs en assurance directe
- « Health NSLT (Non-Similar to Life Techniques) – Income Protection » : pour la garantie IPTS et le produit INDEMUO, permettant de couvrir respectivement la perte de traitements & salaires et les primes des agents.

Une marge de risque est additionnée au Best Estimate pour obtenir une valeur des provisions techniques cohérente avec le marché. Elle est calculée à partir de la méthode dite du « Coût du capital » (cf. spécifications techniques du 30 avril 2014 - V2.5.) qui est basée sur l'idée que l'organisme espère être rémunéré pour les risques pris.

De ce fait, la marge de risque est égale à 6% (coût du capital) de la somme des SCR « Reference Undertaking » futurs actualisés.

FACTEURS DE DURABILITE ET RISQUES DE PROVISIONNEMENT

Les événements climatiques et leurs impacts sur les personnes induisent des changements dans la consommation médicale qui sont pris en compte dans le risque de provisionnement.

NIVEAU D'INCERTITUDE LIE A LA VALEUR DES PROVISIONS TECHNIQUES

S'agissant d'éléments estimatifs basés sur l'observation du passé, les provisions techniques comportent une part d'incertitude. Dans le cadre de cette évaluation, les incertitudes liées au calcul des provisions techniques sont les suivantes :

- Sur l'évaluation des provisions de sinistres : incertitude liée à la cadence d'écoulement des sinistres,
- Sur l'évaluation des provisions de primes : incertitude liée à la sinistralité future et aux frais futurs.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Conformément à la doctrine Groupe, en 2025, la Mgéfi a utilisé la correction pour volatilité de la courbe des taux d'intérêt sans risque pour calculer la meilleure estimation des engagements telle que prévue à l'article L.351-2 du Code des assurances. Elle n'a recours à aucune autre mesure transitoire.

D3 – AUTRES PASSIFS

METHODOLOGIES ET HYPOTHESES DE VALORISATION

Les engagements sociaux sont valorisés selon les principes de la norme IAS 19 et ils sont comptabilisés dans les comptes sociaux.

IMPOTS DIFFERES PASSIFS

Ils sont détaillés dans la partie E.

AUTRES POSTES

En normes comptables françaises, les autres passifs incluent les surcotes obligatoires. En normes prudentielles, ce poste participe à la valorisation des actifs financiers.

ANALYSE D'ECART ENTRE LES EVALUATIONS EN NORMES FRANÇAISES ET NORMES PRUDENTIELLES

Aucun écart.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le mécanisme de solidarité financière prévu dans les conventions d'affiliation à la Sgam Matmut est décrit au chapitre D.1 Rubrique Engagements hors bilan. Il n'a pas été actionné en 2025.

D4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Aucune méthode de valorisation alternative n'est utilisée.

D5 – AUTRES INFORMATIONS

Il n'existe pas d'autre information importante concernant la valorisation des actifs et des passifs à des fins de solvabilité.

PARTIE E - GESTION DU CAPITAL

E1- FONDS PROPRES

Les principes, objectifs et procédures de gestion des fonds propres sont définis par la politique financière du Groupe, revue au moins une fois par an et approuvée par le conseil d'administration. Aucune clause ni condition importante n'est attachée aux principaux éléments de fonds propres de la Mgéfi. Aucune mesure transitoire visée à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10 de la directive 2009/138/CE n'est utilisée. Les fonds propres économiques sont déterminés par écart de réévaluation avec les fonds propres S1 tels que présenté dans le tableau suivant :

Montants en K€	2025	2024	Variation 2025 2024	
Fonds propres	200 292	193 863	6 429	3,3%
Capital en actions ordinaires			0	-
Capital en primes d'émission lié au capital en actions ordinaires			0	-
Fonds initial	132 047	132 047	0	0,0%
Réserves et résultat	59 245	52 816	6 429	12,2%
Dettes subordonnées	9 000	9 000	0	0,0%
Intérêts minoritaires	0	0	0	-
Autres	0	0	0	-
Ecart d'évaluation entre comptes normes françaises et Solvabilité 2	-7 304	10 654	-17 958	-168,6%
Evaluation en valeur de marché des placements	25 105	17 275	7 830	45,3%
Annulation des FAR			0	-
Revalorisation des PT y compris MR	-24 971	4 795	-29 766	-620,8%
Revalorisation des Créances de réassurance			0	-
Réévaluation autres actifs	-7 438	-10 902	3 463	-31,8%
Réévaluation autres passifs			0	-
Impôts différés		-515	515	-100,0%
Ecart d'évaluation des dettes subordonnées			0	-
Fonds propres non disponibles pour le groupe			0	-
Dettes subordonnées non incluses dans les fonds propres Solvabilité 2			0	-
Fonds propres Solvabilité 2	192 988	204 516	-11 529	-5,6%

La dette subordonnée concerne l'émission de titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant nominal total de 1 000€ par titre pour un total de 9 000 titres.

Tableau sur l'émission de dettes subordonnées

Date d'émission	Emissions - Nominal (en K€)	Porteurs	Date de maturité	Fonds propres S2	Mesure transitoire
30/09/2023	9 000 titres (TSDI) - 1k€	MASFIP	30/09	9 000k€	non

CLASSIFICATION DES FONDS PROPRES

Les Fonds Propres de la Mgéfi sont constitués intégralement en Tier 1. Avec un ratio de solvabilité de 214,2%, les fonds propres prudentiels pour 193 M€ couvrent plus de 2 fois le SCR.

Montants en KC	2025	2024	Variation 2025 2024	
Provisions techniques brutes y compris marge de risque	85 099	52 596	32 503	61,8%
Fonds propres de base	192 988	204 516	-11 529	-5,6%
niveau 1 non restreint	183 988	195 516	-11 529	-5,9%
niveau 1 restreint	9 000	9 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	-
niveau 3	0	0	0	-
Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	192 988	204 516	-11 529	-5,6%
niveau 1 non restreint	183 988	195 516	-11 529	-5,9%
niveau 1 restreint	9 000	9 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	-
niveau 3	0	0	0	-
MCR	22 521	21 715	805	3,7%
Ratio de couverture du MCR	856,9%	941,8%	-84,9%	-9,0%
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	192 988	204 516	-11 529	-5,6%
niveau 1 non restreint	183 988	195 516	-11 529	-5,9%
niveau 1 restreint	9 000	9 000	0	0,0%
niveau 2	0	0	0	-
niveau 3	0	0	0	-
SCR	90 083	86 861	3 221	3,7%
Ratio de couverture du SCR	214%	235%	-21%	-9,0%

Au 31/12/2025, le ratio de solvabilité s'élève à 214,2% contre 235,5% en 2024. Cette baisse de 21,3 points s'explique principalement :

- Par la hausse significative du Best Estimate de primes (en lien avec la perte de la couverture des actifs du Ministère de l'Economie et des Finances et de leurs ayants droit)

La baisse des fonds propres est due à des mouvements contraires :

- A l'acquisition du résultat 2025 (6,4 M€),
- A une revalorisation des provisions techniques prudentielles de 25 M€
- A un passage d'une position nette passive d'impôts différés en 2024 à une position nette active en 2025, non portée au bilan, soit un différentiel favorable de 0,5 M€
- A des écarts de valorisation du bilan actif en valeur économique et en normes françaises de 25 M€, dont l'évolution s'explique par l'évolution favorable des marchés financiers.

IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux montants recouvrables (actifs) et payables (passifs) au cours des périodes futures, au titre des différences temporelles déductibles ou imposables ainsi que du report en avant des pertes fiscales et des crédits d'impôt non utilisés.

En normes françaises, les impôts différés sont calculés sur les différences liées aux décalages temporels entre la base fiscale et la base comptable.

En normes Solvabilité II, les décalages temporels entre la base fiscale et la base prudentielle constituent l'assiette des calculs d'impôts différés dont les principales sources sont la revalorisation des provisions techniques et des investissements (hors actifs en représentation de contrats en unités de compte) lors du passage du bilan statutaire au bilan prudentiel.

Dans chacun des cas, les calculs sont réalisés selon les règles et les taux d'imposition en vigueur au moment de l'arrêté des comptes et applicables à la date de réalisation des différences futures.

- Impôts différés résultant de la différence de valorisation S1/S2 :
 - Pour chaque rubrique du bilan, la base fiscale en normes françaises est comparée à la valeur en normes prudentielles et un impôt différé est constaté sur cette différence.
 - Le taux d'imposition retenu pour 2025 est de 25.83% (taux de droit commun auquel s'ajoute une contribution additionnelle), sauf régimes particuliers (ex : régime des plus ou moins-values long terme).
 - Les impôts différés calculés sur les écarts de valorisation entre les normes françaises et la norme prudentielle sont nettés au bilan.
- Impôts différés liés aux déficits reportables, crédits d'impôts reportables, reports et sursis d'imposition, le cas échéant :

- Les éventuels crédits sont activés à due concurrence de l'impôt différé passif figurant au bilan (par simplification, l'ensemble est netté au bilan).
- Le taux d'imposition retenu est le taux applicable à l'exercice de dénouement estimé de la situation d'imposition différée
- En cas de dégagement d'un impôt différé actif, l'impôt différé actif est plafonné à zéro, et n'est donc pas comptabilisé à l'actif du bilan prudentiel.

En 2025, les impôts différés actifs sont supérieurs aux impôts différés passifs, conformément à la doctrine groupe, les IDA nets ne sont inscrits ni au bilan ni en déduction du SCR.

En normes comptables, aucun impôt différé n'est constaté.

Montants en K€	Normes prudentielles	Normes françaises
Actifs d'impôts différés		
Passifs d'impôts différés		

E2 – CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

La Mgéfi n'utilise pas de paramètres propres à son profil de risque. Aussi, le calcul du capital de solvabilité requis est réalisé avec la formule standard. Les résultats sont détaillés dans le tableau ci-après :

Montants en K€	2025	2024	Variation 2025 2024	
Risque de marché	42 725	37 622	5 103	13,6%
Risque taux d'intérêt	8 113	5 477	2 637	48,1%
Risque action	20 643	17 000	3 643	21,4%
Risque immobilier	9 721	9 710	11	0,1%
Risque de spread	13 306	12 603	703	5,6%
Risque de change	2 298	1 992	305	15,3%
Risque de concentration	12 442	10 166	2 277	22,4%
Diversification entre les modules marché	-23 798	-19 326	-4 472	23,1%
Risque de défaut des contreparties	2 169	1 632	537	32,9%
Risque de souscription Vie	0	0	0	-
Risque de souscription Santé	58 931	60 395	-1 465	-2,4%
Santé similaire à la Vie	0	0	0	-
Santé similaire à la Non-Vie	58 740	60 047	-1 306	-2,2%
Risque CAT santé	744	1 339	-595	-44,4%
Diversification entre les modules Santé	-553	-990	437	-44,1%
Risque de souscription Non-Vie	0	0	0	-
Diversification	-22 142	-20 392	-1 750	8,6%
Risque sur les immobilisations incorporelles	0	0	0	-
SCR de base	81 683	79 257	2 426	3,1%
Risque opérationnel	8 400	8 119	281	3,5%
Capacité d'absorption des pertes par les provisions techniques	0	0	0	-
Capacité d'absorption des pertes par les impôts différés	0	-515	515	-100,0%
SCR	90 083	86 861	3 221	3,7%
MCR	22 521	21 715	805	3,7%

Le SCR augmente de 3,2 M€, soit +3,7%. Cette augmentation s'explique notamment par :

- Le SCR Santé qui est en baisse à la suite de la baisse des volumes de primes projetées en N+1,
- Le SCR marché qui suit l'évolution à la hausse de la valeur de placement du portefeuille.

E3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce paragraphe est sans objet pour la Mgéfi qui n'utilise pas de modèle interne.

E4 – DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

Le capital de solvabilité requis est calculé par application de la formule standard sans recours à l'utilisation d'un modèle interne. Aussi, ce paragraphe est sans objet.

E5 – NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les fonds propres économiques de la Mgéfi, y compris dans un contexte de chocs (réalisés dans le cadre du processus ORSA) respectent les exigences réglementaires en termes de couverture des MCR et SCR.

E6 – AUTRES INFORMATIONS

Aucune information importante ou qualifiée comme telle n'est à mentionner en complément.

**Rapport sur la solvabilité
et
la situation financière**

Mgéfi

ANNEXE

ETATS DE REPORTING QUANTITATIFS PUBLICS

**Données au 31 décembre 2025
en milliers d'euros**

Devise d'affichage : k EUR

S.02.01.02

Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	291
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	286 809
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	36 646
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	36 646
Obligations	R0130	111 024
Obligations d'État	R0140	6 991
Obligations d'entreprise	R0150	104 033
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	138 625
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	514
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	203
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	203
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	0
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	0
Non-vie hors santé	R0290	0
Santé similaire à la non-vie	R0300	0
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	0
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	0
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	6 952
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	16 428
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initiaux appelés, mais non encore payés	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	447
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	17
Total de l'actif	R0500	311 149

Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	85 099
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	0
Marge de risque	R0550	0
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	85 099
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	78 746
Marge de risque	R0590	6 352
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	0
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	0
Marge de risque	R0680	0
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 710
Provisions pour retraite	R0760	1 109
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	0
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	810
Passifs financiers autres que dettes envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	718
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	16
Autres dettes (hors assurance)	R0840	28 521
Passifs subordonnés	R0850	9 000
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	9 000
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	179
Total du passif	R0900	127 161
Excédent d'actif sur passif	R1000	183 988

Devise d'affichage : k EUR

S.05.01.02 - 01

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)											Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
Primes émises																		
Brutes - assurance directe	R0110	254 090	25 966															280 056
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	-67	0															-67
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																	0
Part des réassureurs	R0140	0	0															0
Nettes	R0200	254 023	25 966															279 989
Primes acquises																		
Brutes - assurance directe	R0210	254 090	25 966															280 056
Brutes - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	-67	0															-67
Brutes - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																	0
Part des réassureurs	R0240	0	0															0
Nettes	R0300	254 023	25 966															279 989
Charge des sinistres																		
Brute - assurance directe	R0310	214 934	23 935															238 869
Brute - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	-31	0															-31
Brute - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																	0
Part des réassureurs	R0340	0	0															0
Nette	R0400	214 903	23 935															238 838
Dépenses engagées	R0550	29 046	3 000															32 046
Solde - Autres dépenses / recettes techniques	R1200																	2 587
Total des dépenses	R1300																	34 632

Devise d'affichage : k EUR

S.17.01.02
Provisions techniques non-vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée							Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie		
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle		Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160	C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0															0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0															0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																		
Meilleure estimation																		
<i>Provisions pour primes</i>																		
Brutes - total	R0060	15 207	2 396															17 603
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	0															0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	15 207	2 396															17 603
<i>Provisions pour sinistres</i>																		
Brutes - total	R0160	16 457	44 686															61 143
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	0															0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	16 457	44 686															61 143
Total meilleure estimation - brut	R0260	31 664	47 082															78 746
Total meilleure estimation - net	R0270	31 664	47 082															78 746
Marge de risque	R0280	5 130	1 222															6 352
Provisions techniques - Total																		
Provisions techniques - Total	R0320	36 794	48 305															85 099
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	0															0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	36 794	48 305															85 099

Devise d'affichage : k EUR

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	85 099			117	
Fonds propres de base	R0020	192 988			-117	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	192 988			-117	
Capital de solvabilité requis	R0090	90 083			27	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	192 988			-117	
Minimum de capital requis	R0110	22 521			7	

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 01

Fonds propres

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initiaux, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	132 047	132 047		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	51 941	51 941			
Passifs subordonnés	R0140	9 000		9 000	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	192 988	183 988	9 000	0	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	192 988	183 988	9 000	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	192 988	183 988	9 000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	192 988	183 988	9 000	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	192 988	183 988	9 000	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	90 083				
Minimum de capital requis	R0600	22 521				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	2,14				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	8,57				

Devise d'affichage : k EUR

S.23.01.01 - 02

Fonds propres

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	183 988
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	132 047
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	51 941
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	592
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	592

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	42 725	9 - Simplifications not used	
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	2 169		
Risque de souscription en vie	R0030		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en santé	R0040	58 931	9 - Simplifications not used	9 - aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050		9 - Simplifications not used	9 - aucun
Diversification	R0060	-22 142		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
Capital de solvabilité requis de base	R0100	81 683		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	8 400
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	90 083
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type a)	R0211	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type b)	R0212	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type c)	R0213	
Dont exigences de capital supplémentaire déjà définies - Article 37, paragraphe 1, type d)	R0214	
Capital de solvabilité requis	R0220	90 083
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

		oui / non
		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	non

		LAC DT
		C0130
LAC DT	R0640	0
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques impossibles futurs	R0660	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
LAC DT maximale	R0690	

